6ème ANNEE PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 15 FEVRIER 1917 No. 49

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada).......$1.00
Un an(Etranger)fr7 50 $1.50

ANNONCES
La ligne(1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION: 405, 13ème RUE

ADMINISTRATION 1303, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Sask.

Téléphone 2964

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., *Directeur* — PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE LTÉE. — J.-P. DAOUST, *Gérant*

Convention des Commissaires d'école de la Saskatchewan

A RÉGINA, LES 27 ET 28 FÉVRIER

Tous les centres franco-canadiens de la province ont à coeur d'être représentés.—Prix de faveur accordés aux délégués par les compagnies de chemin de fer.—Programme de la Convention

A travers toute la province, nos commissions scolaires des centres franco-canadiens prennent un vif intérêt à la Convention des commissaires d'école, dont la date approche rapidement. Un bon nombre ont déjà fait le choix de leur délégué, les autres le feront ces jours-ci.

Nous avons déjà donné les noms des délégués de Montmartre et de Debden. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que Duck Lake sera représenté par M. O. Dubé, Ormaux par M. Emile Charpentier, Bérubé par M. Cyrille Tremblay, Albertville par M. Adélard Camiré, Emileburg par M. Joseph-Isidore Brûlé.

M. A. Gauthier, secrétaire-trésorier du district de Saint-Denis, nous informe que son école enverra un délégué. Il croit pouvoir assurer, en outre, que toutes les écoles de la région de Vonda auront chacune leur représentant. soit en tout sept délégués. Bravo!

Nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements au sujet du voyage à Régina. Voici l'arrangement qui a été conclu avec toutes les compagnies de chemin de fer. Les délégués doivent acheter un billet simple de première classe de leur station respective pour Régina et se faire délivrer en même temps un certificat. Ils présenteront ce certificat au secrétaire de la Convention qui le visera. Sur production du même certificat à la station, les délégués recevront gratuitement leur billet de retour.

Les séances de la Convention se tiendront à l'hôtel de ville. Voici le programme qui a été tracé par les organisateurs:

MARDI 27 FEVRIER

9 hrs a.m.—Réunion des délégués et présentation des lettres de créance.

10 hrs.—Discours du Président.

10 hrs 30—Discours de bienvenue du maire.

10 hrs 45—Discours de délégués

11 hrs—Rapport du secrétaire-trésorier.

11 hrs 30—L'économie de l'Education, par W. W. Swanson, P. H. D. professeur d'économie, Saskatoon.

Après-midi, 2 hrs—Ira Stratton, commissaire officiel, "Refonte de l'école". Discussion sous la direction de James Duff, M. A.

3 hrs 30.—Causerie.

4 hrs—Résolutions.

Soirée—Discours du premier ministre Martin. Concert au profit de la Ligue des soldats de retour du front, sous les auspices du Club catholique.

MERCREDI 28 FEVRIER

9 hrs 30—Dr Seymour: "La santé des écoliers".

10 hrs 30—Rapport du comité des résolutions.

11 hrs 30—Norman Black: "La signification et la nécessité du Service des écoles de la Saskatchewan.

2 hrs—Geo. M. Weir, de l'Ecole normale de Saskatoon: "Quelques principes sur l'administration de l'école".

3 hrs—Elections des Officiers.

God save the King.

Comme on le voit, ce programme comporte des travaux intéressants pour tout commissaire d'école qui a à cœur de remplir consciencieusement ses fonctions. Il n'y paraît rien qui soit de nature à justifier nos craintes au sujet de la question du français; mais le danger n'en existe pas moins et la présence des nôtres y est absolument indispensable. Nous savons de source certaine que les représentants allemands, hongrois, ruthènes et autres y seront en grand nombre. Les Franco-Canadiens, eux aussi, sauront faire leur devoir.

Le train qui transporte le 233e déraille

Le convoi spécial qui transportait dans l'Est le 233e bataillon canadien-français de l'Ouest a déraillé jeudi matin à 40 milles à l'ouest de Winnipeg. Les cinq derniers wagons ont culbuté du haut d'un remblai élevé. La cause de l'accident est un rail brisé. Il y avait 300 soldats dans le train et tous étaient endormis. Près de quarante ont été blessés, mais aucun gravement. Le lieutenant-colonel Leprohon, commandant du bataillon était dans le train et a été lui-même légèrement blessé.

A partir du premier mars prochain, l'abonnement au Patriote de l'Ouest sera porté à une piastre et demie par année.

Jusqu'au premier mars, l'abonnement demeure comme par le passé à une piastre et ceux dont l'abonnement est échu pourront bénéficier de l'ancien prix en renouvelant avant cette date.

Les Belges de l'Ouest

L'Ouest canadien possède une population d'origine belge relativement considérable dont l'éloge n'est plus à faire sur le terrain agricole. Les événements actuels mettent en relief une autre de leurs qualités foncières qui est l'attachement sincère à la mère patrie. Nous sommes mieux que tout autre à même de le constater par les nombreuses lettres que nous recevons de lecteurs belges nous communiquant des informations, nous demandant de tenir le public au courant de la situation affreuse de leur pays, ce que nous faisons d'ailleurs bien volontiers.

Le patriotisme ardent et désintéressé des Belges du Canada est tout à l'honneur de la petite nation qui lutte si vaillamment pour son existence. Il doit nous inspirer plus de sympathie encore, s'il est possible, pour la Belgique martyre.

Les évêques de l'Ontario et la question bilingue

Lettre collective de NN. SS. les archevêques et évêques de l'Ontario. — Déclaration du président de l'Association d'Education.

La lettre collective suivante a été adressée à leurs fidèles par tous les archevêques et évêques ayant juridiction dans l'Ontario:

Chers Frères,

Les archevêques et les évêques soussignés, ayant juridiction dans l'Ontario, ont tenu une assemblée à Ottawa, le 24 janvier 1917. et après mûre considération, après avoir soigneusement étudié la question soumise à leur considération et après avoir prié avec ferveur, ils sont arrivés, à l'unanimité, à la conclusion suivante:

Les évêques de l'Ontario, réunis en assemblée, voient avec crainte et douleur les divisions et les dissentiments causés dans la province par la question bilingue et profondément désireux de promouvoir la paix et l'harmonie civiles et religieuses, ils adressent au clergé et aux fidèles une solennelle exhortation, leur enjoignant, en même temps, d'obéir à toutes les lois et à tous les règlements qui sont justes et que les autorités civiles feront de temps à autre.

De plus, ils prient respectueusement la majorité de cette province de considérer d'une manière sympathique les aspirations et les demandes de leurs concitoyens canadiens-français relatives à l'établissement et au fonctionnement des écoles bilingues, leur permettant d'arriver à une connaissance convenable du français avec la connaissance parfaite de l'anglais.

Les évêques de l'Ontario ont la confiance que ni le Gouvernement ni la majorité de la population n'ont le désir, non plus que l'intention, de proscrire la langue française. Cela ressort des mots mêmes d'une déclaration officielle du Gouvernement de l'Ontario, en date du 14 mars 1916, qui se lit comme suit:

"Le Règlement 17 s'applique "seulement à la liste des écoles dé-"signées chaque année par le Mi-"nistre comme étant des écoles an-"glaises-françaises. Pour ce qui est des écoles qui ne sont pas sur cette liste, mais où se trouvent cependant des enfants "de langue française, ou bien en-"core, dans le cas de nouvelles éco-"les organisées depuis l'adoption "du Règlement 17 en 1913, il est "pourvu à l'usage et à l'étude de "la langue française par la section "84 (b) de l'acte des Ecoles Pu-"bliques, et par la section (12 (2) "des Règlements des Ecoles Publi-"ques et Séparées. Ces lois et rè-"glements qui, depuis plusieurs "années, assignent la place de la "langue française dans les écoles "de l'Ontario n'ont jamais été "amendés ni abrogés".

Les évêques ont confiance qu'il n'y a pas de mauvais vouloir de la part des Canadiens-français, soit contre le Gouvernement, soit contre leurs concitoyens de l'Ontario. Ils croient qu'une grande partie de l'agitation faite contre les mesures du Gouvernement en matière d'éducation est due à une interprétation fautive du Règlement 17. Et la chose n'est pas surprenante, puisque le Comité Judiciaire du Conseil Privé lui-même, pendant son jugement sur ce Règlement, s'exprime comme suit: "Malheu-"reusement, ce Règlement est ré-"digé d'une manière obscure, et il "n'est pas facile de dire quelle en "est la véritable portée".

En attendant les futurs développements de cette question, Nous demandons à Nos fidèles de garder la paix en ne prenant aucune initiative qui pourrait la troubler.

En même temps que cette lettre de l'épiscopat ontarien, le *Droit* a publié la déclaration suivante de M. le sénateur Landry:

Le *Droit* publie aujourd'hui la lettre collective de Nos Seigneurs les Archevêques et les Evêques de l'Ontario au sujet de nos écoles.

C'est un document important dont nous saluons l'apparition avec un plaisir facile à comprendre, car nous y trouvons, avec les conseils de modération et de prudence tombés de la bouche de l'épiscopat l'affirmation catégorique et unanime que ni le gouvernement (de "l'Ontario), ni la majorité de sa population n'ont le désir, non plus "que l'intention de proscrire la "langue française".

Cette lettre collective ne règle pas à la vérité la difficulté scolaire ontarienne; les Evêques le reconnaissent eux-mêmes puisqu'ils recommandent à leurs fidèles, quels qu'ils soient, de s'abstenir de toute initiative "en attendant les futurs développements de cette question", ce qui indique une action ultérieure de la part de ceux que le Saint Siège a chargés du règlement de cette difficulté de manière à "faire attribuer à chacune des "parties ce qui est juste et équita-"ble."

La recommandation épiscopale de l'obéissance aux lois justes tombe dans une terre bien préparée, les Canadiens français s'étant toujours fait un scrupule d'obéir aux lois justes, à tel point que Sir James Whitney leur a rendu ce public témoignage qu'ils étaient des "*law abiding citizens*".

L'obéissance aux lois justes n'entraîne pas la soumission aux lois injustes. La doctrine de l'Eglise sur ce point est bien connue, et comme il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et que les prescriptions du droit naturel priment les ordonnances humaines nous nous sentons, nous catholiques, déterminés à maintenir en matières éducationnelles l'autorité paternelle et à ne pas accepter la substitution de l'Etat à celle du père de famille, selon la formule si chère à certains prétendus éducateurs.

Le dirons-nous? mais il nous fait particulièrement plaisir de constater que *tout* l'épiscopat catholique de l'Ontario demande à la majorité protestante de cette province "de considérer d'une ma-"nière sympathique les *aspirations* et les *demandes* de leurs conci-"toyens Canadiens français relati-"ves à l'établissement et au fonc-"tionnement des écoles bilin-"gues..."

Ces paroles sont bien l'écho des paroles mêmes de Notre Très Saint Père, Benoît XV: "On ne saurait refuser aux Franco-Canadiens "qui "habitent cette province (de l'On-"tario) le droit de réclamer, dans "une forme convenable, que dans "les écoles où leurs enfants sont en "un certain nombre, la langue "française soit enseignée; et l'on "ne peut assurément leur faire un "reproche de défendre ce qui leur "tient tant à cœur".

Ce qui nous va également au cœur et ce qui nous réjouit c'est la solennelle assurance que nous donnent tous les évêques de l'Ontario "qu'il n'y a pas de mauvais vou-"loir de la part des Canadiens fran-"çais, soit contre le gouvernement "soit contre leurs concitoyens de "l'Ontario."

Ç'a toujours été notre prétention et nous l'avons maintes fois affirmée en opposition aux continuelles calomnies dont nous avons été les victimes, calomnies inventées et mises en circulation par des journaux mal renseignés et par des personnages plus ignorants que fanatiques.

Cette première déclaration collective de l'épiscopat ontarien mise en regard de plusieurs autres déclarations qui se sont tout dernièrement épanouies au soleil de la "Bonne Entente" est bien de nature à raviver notre courage et à fortifier nos espoirs.

Nous croyons avec nos Vénérables Evêques que le Règlement No. XVII a été fautivement interprété par les officiers du gouvernement d'abord, et par les juges de la province ensuite. Il nous a bien fallu toutefois accepter l'interprétation donnée par les Cours. De là notre opposition à une mesure oppressive, à une loi injuste, et notre détermination à résister jusqu'au bout. Ce qui nous confirmait dans notre opinion, ce sont les décisions rendues dans les cas d'Ottawa, de Windsor, de Green Valley.

Avec les membres de l'épiscopat ontarien nous voulons bien excuser les fonctionnaires de l'Etat et les magistrats du plus haut tribunal de la province en nous rappelant ce que le comité judiciaire du Conseil Privé a déclaré en parlant du Règlement No XVII: "Malheu-"reusement ce règlement est rédi-"gé d'une manière obscure et il n'est pas aisé d'en découvrir la por-"tée (Unfortunately it is couched "in obscure language, and it is not "easy to ascertain its true effect)."

En somme, le mandement des Evêques est pour nous le plus encourageant motif à garder nos positions, jusqu'au jour où, grâce à l'union de tous les cœurs et aux efforts de toutes les volontés, la famille catholique de l'Ontario trouvera cette paix après laquelle elle soupire, et les enfants français, cette tranquilité dans l'ordre qui leur assurera le triomphe de leurs droits et la survivance de leur race.

P. LANDRY,
Président de l'Association Canadienne française d'Education d'Ontario.

Le Père Hugonard est mort

Le fameux missionnaire des sauvages, fondateur de l'Ecole industrielle indienne de Lebret, restera comme l'une des plus belles figures des temps héroïques de l'Ouest canadien

Le R. P. Hugonard, O. M. I., est mort le 11 février, à midi et demi, à l'école indienne de Lebret, théâtre de son dévouement et de son zèle apostolique depuis 1872. Il a eu la grande consolation de recevoir les derniers sacrements de la main de son archevêque Mgr Mathieu, venu en toute hâte de Québec pour assister dans ses derniers moments le vénérable missionnaire.

Les funérailles ont lieu ce matin à l'église de Lebret. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, le R. P. Cahill, O. M. I., vicaire des missions du Manitoba, le R. P. Grandin, O. M. I., vicaire des missions de l'Alberta et de la Saskatchewan, tout le clergé de Régina, une foule de prêtres, de religieux de religieuses et de laïcs venus de tous les points de l'Ouest sont présents et les derniers hommages rendus au regretté défunt vont certainement revêtir un caractère très imposant.

Le R. P. Hugonard était né à Marseille (France), le 19 mars 1848. Entré de bonne heure dans l'Ordre des Oblats de Marie Immaculée et se sentant attiré vers l'œuvre des missions, il fut envoyé au Canada en 1872. Il se rendit la même année à Winnipeg et de là à Qu'Appelle. La mission de Lebret était alors desservie par le R. P. Decorby; le jeune père fut chargé de le seconder. Son ministère consistait à instruire les enfants indiens de la région. Il construisit en 1874 un petit "shack" qui servit tout à la fois de salle de classe, de réfectoire, de dortoir et de chapelle.

En 1882, le R. P. Hugonard fut autorisé par le gouvernement fédéral à fonder à Lebret une école indienne; deux ans après, l'établissement était ouvert et abritait trente garçons. Les recrues augmentant sans cesse, le directeur dut bientôt agrandir son école, et en 1890, il devint nécessaire de construire un bâtiment séparé pour les filles. Les Sœurs Grises de Montréal furent chargées de l'éducation de ces dernières.

En janvier 1904, pendant un voyage du R. P. Hugonard à Chicago, l'école fut rasée par l'incendie. Il se mit aussitôt à l'œuvre pour la faire revivre de ses cendres et réussit à ériger la magnifique école industrielle indienne que l'on admire aujourd'hui.

Pendant la période troublée de l'insurrection de 1885, le R. P. Hugonard fut assez heureux pour éviter un massacre entre deux tribus d'Indiens. Il alla trouver l'un des chefs qui se disposait à faire un assaut contre l'école de Lebret et obtint sa soumission.

Le R. P. Hugonard a vécu toute sa vie pour les autres dans une complète abnégation de soi-même. Il était d'une grande humilité et chaque fois qu'on le proposait pour quelque promotion pourtant bien méritée, il demandait à rester au milieu de ses chers Indiens. Avec lui disparait l'une des dernières grandes figures des vieux missionnaires de l'Ouest. Notons qu'il vient de mourir juste deux mois après le célèbre Père Lacombe.

Une curiosité de guerre

Le journal clandestin "La Libre Belgique"

Qui n'a pas entendu parler de *La Libre Belgique*, admirable petit journal qui, depuis plus de quinze mois, défiant la censure allemande, bravant toutes les menaces, se publie en Belgique occupée?

Depuis le premier jour de l'occupation allemande, tous les journaux belges ont cessé de paraître; retranchés dans leur détermination, ils ont toujours refusé de reprendre leur publication sous le contrôle de l'ennemi. Il ne circule donc ouvertement, en Belgique, que quelques rares feuilles soi-disant belges, mais en réalité teutonnes, rédigées par des gens sans aveu, à la solde de l'Allemagne. Ces feuilles teutonnes sont répandues gratuitement à l'étranger, en Suisse notamment, par la propagande allemande, pour surprendre la bonne foi des neutres. Quelques patriotes comprirent un jour la nécessité d'opposer la vérité aux mensonges répandus par ces feuilles et d'attester l'inébranlable fermeté d'âme du peuple belge opprimé, son patriotisme et sa foi dans l'avenir.

Et c'est ainsi que *La Libre Belgique* vit le jour, le 1er février 1915. Son titre seul apparaissait comme un défi lancé à l'oppresseur. A l'audace de cette déclaration imprimée en manchette: *Ne se soumettant à aucune censure* le vaillant journal ajoutait l'ironie de son adresse télégraphique: "*Kommandantur-Bruxelles!*"

Aussi, ce fut un beau tapage chez le général-gouverneur von Bissing quand il découvrit un matin dans son courrier, le premier numéro de ce "Bulletin de propagande patriotique". Sa colère se manifesta par des menaces terribles à l'adresse, non seulement des rédacteurs inconnus de ce journal, mais de quiconque serait surpris à le répandre ou seulement à le posséder. Il mit en chasse les plus fins limiers de sa police et les espions allemands qui pullulent en Belgique, offrant dès l'abord une prime de 15,000 fr. à qui ferait découvrir les coupables.

Peines perdues! *La Libre Belgique* continua de paraître, organe "régulièrement irrégulier", comme il a soin de le proclamer, et dont les bureaux, "ne pouvant être un emplacement de tout repos, sont installés dans une cave automobile!" Pas un numéro ne sortit de presse, sans que la poste l'apportât au général Von Bissing. Il éleva la prime promise à 25,000 fr., puis à 50,000 fr., multiplia les perquisitions, fit le tour de toutes les imprimeries, fouilla des caves et des couvents—des couvents, surtout—sans autre résultat que de couvrir de ridicule ses policiers toujours bredouilles.

L'aventure bientôt tourna complètement au burlesque.

Le peuple belge, en effet, et particulièrement les habitants de Bruxelles, sont célèbres par leur humour et leur adresse à faire des farces. Cette disposition d'esprit particulière, appelée "amour de la blague" en France, est appelée à Bruxelles la "zwanze". La "zwanze" bruxelloise s'exerça donc aux dépens de l'irascible gouverneur et de son administration.

Des dénonciations anonymes conduisirent les policiers en des endroits inimaginables. C'est ainsi qu'un matin, une imposante force armée apparaît dans une des plus vieilles rues de la capitale, se précipite vers un immeuble où l'on avait affirmé que s'abritait la rédaction du journal-fantôme, grimpe plusieurs étages, s'engouffre dans un corridor obscur, et vient piteusement échouer devant la porte d'un... endroit de nécessité!

L'impuissance du gouverneur aboutit uniquement à faire jeter en prison quelques malheureux découverts en possession de la feuille séditieuse. Cela ne fit qu'accroître la verve caustique des rédacteurs de *La Libre Belgique*. Dans son numéro 30, daté de juin 1915, elle publia, sous ce titre mordant: "*Von Bissing et son amie intime*", un portrait du gouverneur plongé dans la lecture du journal clandestin!

Il semble aussi que les dangers excitent l'audace des lecteurs. On put voir, un dimanche, à Bruxelles, un gros soldat du "landsturm" traverser une des places publiques les plus fréquentées de Bruxelles, portant épinglé, au dos de sa tunique, le dernier numéro de *La Libre Belgique!*

Mais le vaillant petit journal n'est pas seulement ironique et frondeur. D'ardents patriotes y publient des articles admirables, dénonçant les crimes allemands, confondant les imposteurs, prêchant aux Belges le calme, la patience et surtout la confiance inébranlable en leurs glorieuses destinées. Il en est qu'on ne peut lire sans émotion.

Insaisissable, il se glisse de mains en mains, apportant aux Belges emmurés—car la Belgique, hélas! n'est plus qu'une geôle—le rayon d'espérance et de foi. Pour lire *La Libre Belgique*, on brave tous les dangers, et ni les amendes, ni les peines de prison infligées à des colporteurs dévoués surpris dans leur œuvre de propagande, ne l'empêchent de paraître, toujours mystérieuse, mais toujours vengeresse et plus vivante.

En février 1916 sortit de presse, à l'occasion de son premier anniversaire, son 62e numéro. L'illustration de la première page montre le gouverneur von Bissing froissant rageusement d'innombrables mandats de perquisition où se lisent les noms de nombreux grands patriotes; au haut du dessin apparaissent les autos-fantômes dans lesquelles se rédige, s'imprime et s'expédie *La Libre Belgique*, et des dessins naïfs représentant l'expédition policière relatée ci-dessus et d'autres épisodes de la vie du journal.

Il est peu de documents qui soient, à la fois, plus rares hors de Belgique et d'un intérêt plus piquant que ce petit journal héroïque, dont les rédacteurs risquent chaque jour les foudres de l'occupant pour lui rappeler les droits du pays violé, meurtri et envahi au mépris des traités.

La Libre Belgique reflète d'une manière originale l'âme vibrante et fière d'un peuple aujourd'hui tyrannisé, mais qui demeure indompté, qui ne veut pas mourir, mais prétend, au contraire, et de toutes ses forces vivre à nouveau, indépendant et libre.

La police albertaine

Le gouvernement fédéral retirant la police montée de l'Alberta le 1er mars, le conseil exécutif de la province a dû organiser lui-même sa police. Elle sera administrée par une commission de trois membres qui aura le contrôle absolu de la police dans la province.

Le premier ministre Sifton a déclaré que la province ne doit pas être tenue responsable du retrait de la police montée et que l'acte a été décidé par le gouvernement fédéral.

"La Victoire"

Nouveau journal français

Un nouveau journal vient de paraître à Montréal sous le nom de "La Victoire" et qui s'intitule "l'organe de l'union patriotique des Français au Canada".

Dans son article-programme, la direction déclare que "La Victoire" est un "journal français, rédigé par des Français, pour l'avantage de la France et des Français du Canada". Il entend s'occuper de toutes les questions qui intéressent les Français établis chez nous.

En lisant les journaux.

—Les cambrioleurs ne se gênent plus. Ils viennent de dévaliser l'appartement d'un chef d'orchestre.

—Evidemment, ils manquent de *mesure*.

* * *

En cour d'assises:

—Vous vous êtes servi d'un poignard pour frapper votre victime...

—En effet, le revolver est un *peu usé*.

Les Canadiens-français de l'Ouest et l'enrolement

L'opinion du colonel Mignault

Montréal.—Le colonel Arthur Mignault, directeur général du recrutement canadien-français, est revenu d'un voyage de deux semaines dans l'Ouest du Canada. Le colonel a entrepris ce voyage dans le but de se rendre compte de la situation exacte des nôtres au point de vue du recrutement, dans le Dominion, en dehors de la province de Québec; et aussi pour établir des centres de recrutement canadiens-français, afin de donner toutes les facilités possibles à nos compatriotes qui veulent s'enrôler dans une unité de leur langue.

Le colonel Mignault a visité successivement Edmonton, Calgary, Vancouver, Régina et Winnipeg et partout il a été reçu avec la plus grande cordialité, non seulement par les Canadiens-Français de ces régions, mais également par les Canadiens-Anglais. Ces derniers qui forment, on le sait, plus des trois-quarts de la population de l'Ouest semblent, dit le colonel Mignault, avoir en très haute estime leurs compatriotes Canadiens-Français. Ils reconnaissent volontiers les fortes qualités de la race et apprécient l'effort patriotique de ceux-ci dans la guerre actuelle. Il ne faut pas oublier, ajoute le colonel Mignault, que malgré leur nombre relativement restreint, les Canadiens-Français font excellente figure sur le bilan de l'enrôlement dans l'Ouest. Aucun régiment n'est parti de ces régions sans compter un fort contingent des nôtres. Le 233ème qui est formé exclusivement de Canadiens-français a été levé fort rapidement par le lieutenant-colonel Leprohon et malgré qu'il ne possède pas encore son effectif complet, à cause du fait que le commandant n'accepte que des hommes de tout premier ordre, il n'en constitue pas moins une unité de première classe et il a été décidé en conséquence de l'envoyer, dans quelques jours, en Angleterre.

A Régina, le colonel Mignault a été reçu par le colonel Edgar, commandant du district militaire No. 12. Celui-ci, parlant des Canadiens-Français dit qu'un fort contingent de ceux-ci sont partis avec les expéditionnaires fournis par la Saskatchewan. Un officier Canadien-français sera spécialement envoyé à Régina pour prendre charge du recrutement dans cette ville.

Au cours d'un dîner qui lui a été offert à Saint-Boniface, le colonel Mignault a parlé du rôle des Canadiens-français dans la guerre actuelle et de la gloire que les nôtres s'étaient acquise sur les champs de bataille de l'Europe et il a parlé d'une façon vibrante de la conduite héroïque du 22ème dont les hauts faits sont devenus presque légendaires. Le discours du colonel Mignault a soulevé un véritable tonnerre d'applaudissements.

Un comité de citoyens a été formé pour s'occuper du recrutement sous la direction du colonel, comme dans tous les grands centres et ce comité se composera de MM. Hormidas Béliveau, président; J. W. N. Forget, gérant de la Banque d'Hochelaga, trésorier; l'hon. Jos. Bernier, M. Marion, échevin et M. Horace Chevrier. L'officier en charge du bureau de recrutement est le lieutenant A. Dubuc.

La paix et les Alliances Internationales

La paix future doit être garantie par une alliance entre nations. Une brochure intitulée: *Peace through a disentangling alliance*, publiée récemment aux Etats-Unis, expose un projet endossé par l'American Federation of Labor. Ce projet a été discuté dans une brochure que vient de publier M. A. J. de Bray, docteur en Sciences politiques et diplomatiques et professeur de Droit international et dont voici le sommaire:

Une des formes de la propagande allemande.—La brochure *Peace through a disentangling alliance*.—Un projet d'alliance. Une pétition de l'*American Federation of Labor*.—Proposition devant être portée devant le Congrès par M. W. Schley Howard.—Questionnaire adressé aux membres de l'*American Economic Association*.—L'Allemagne est-elle une démocratie?—Le chancelier et le Reichstag.—Une caricature du *Montreal Daily Star*.—Attitude de la Sociale-démocratie allemande en 1914.—Un manifeste du parti socialiste allemand.—La France mise à l'arrière-plan.—Le rôle du tribunal arbitral de LaHaye.—Extension désirable de la compétence et de l'autorité de la cour permanente.—L'arbitrage obligatoire.—Le Droit International.—Les Etats-Unis et la Ligue des Nations.—A propos de la neutralité américaine.—Soucis que donne la côte du Pacifique.—Pourquoi la brochure *Peace through a disentangling alliance*.—Qui a voulu la guerre.—Le pangermanisme.—La situation des Puissances.—M. Stein propose le démembrement de la Belgique.—L'achat des consciences par les Allemands.—Ce que veulent les Belges: Flamands et Wallons.—Les garanties données à la Belgique.—Le remaniement de la carte de l'Europe.—L'œuvre du congrès qui suivra la Grande Guerre.

Cette brochure qui porte en sous-titre *Les dessous d'un projet d'alliance* mérite d'être lue car elle renseigne sur bien des points intéressants.

Elle peut s'obtenir au bureau du journal *Pro Belgica*, 32 Sussex Avenue, au prix de 25 cents (envoi franco) et *est vendue au profit de l'Œuvre de secours belge.*

—C'est un créancier qui m'écrit qu'il n'a pas mangé depuis deux jours, et qu'il meurt de faim. Comment m'en *débarrasser?*

—Laisse-le mourir de faim.

La France, les catholiques et la guerre

Réponse à quelques objections

II

Un prêtre catholique a-t-il le droit d'obéir à la loi civile qui l'oblige à combattre?

Les populations vraiment chrétiennes de tout pays ont été scandalisées de l'obligation imposée aux prêtres par la législation française de prendre part à la guerre, même *comme* combattants. Et ce scandale a été poussé si loin chez quelques-uns, parmi ceux qui ne voient la guerre qu'à distance, qu'ils *se sont* demandés si un bon prêtre n'avait pas le devoir de résister à une telle obligation, quelles que dussent être pour lui les conséquences de cette résistance. D'autres, plus nombreux, considèrent à *tout* le moins comme *irréguliers* les prêtres qui combattent et qui versent le sang; ils s'étonnent de les *voir* ensuite célébrer la sainte messe et administrer les sacrements.

Le prêtre catholique a-t-il oui ou non le droit d'obéir à la loi civile qui l'oblige à combattre? Telle est la question à laquelle je voudrais répondre de manière à dissiper toute équivoque.

* * *

Remarquons bien que je dis *combattre*, c'est-à-dire porter les armes et s'en servir, car de participer à la guerre d'une autre manière, ce n'est nullement chose défendue au prêtre; le prêtre peut participer à la guerre pour y exercer son ministère sacré; il peut y participer pour y exercer un ministère de charité auprès des blessés et des malades, soulager les corps, en même temps que les âmes; il peut même, dans la mesure où il est appelé à remplir des fonctions civiles et politiques, participer à l'organisation de la guerre et à ses préparatifs. Saint Thomas d'Aquin le reconnaît formellement et au surplus, avant lui et après lui, des milliers de personnages ecclésiastiques, papes, évêques, abbés, en tout pays catholique, en ont fourni la démonstration par le fait; qui eût dénié ce droit à un cardinal Ximenès, à un cardinal de Richelieu, à un cardinal Fleury, à tous les papes souverains temporels? Et ainsi du plus grand au plus petit dans l'ordre ecclésiastique.

Si la loi civile *impose* au prêtre l'obligation de rendre quelques service de ce genre, un théologien et un casuiste pourront se plaindre à la rigueur qu'elle ne tienne pas un compte suffisant de l'immunité ecclésiastique telle qu'elle a été comprise dans les siècles passés; ils ne pourront pas affirmer qu'elle oblige le prêtre à faire une chose qu'il ne doit pas faire.

Mais combattre? Si c'était un mal en soi, une faute en soi, un péché, que de combattre, il est clair que le prêtre devrait tout souffrir plutôt que de se soumettre à une telle obligation.

Mais, comme on l'a déjà fait voir, la guerre n'est pas un mal en soi, combattre n'est pas une faute en soi et peut même devenir un acte fort méritoire.

Si donc, l'Eglise défend au prêtre de combattre et si le sens chrétien se scandalise de voir les prêtre combattre, c'est parce que cette action qui peut être bonne pour d'autres ne convient pas au prêtre; il y a opposition entre le caractère sacré du prêtre qui traite les saints mystères, la mission essentiellement charitable qui est la sienne et l'acte violent du combat, l'effusion du sang de ses frères, puisque, même ennemis, les hommes demeurent frères. C'est une question de suprême convenance, ce n'est pas une question de *moralité* proprement dite. Le prêtre qui combat ne commet pas un acte immoral; il commet un acte qui répugne à sa fonction.

L'Eglise a mille fois raison de le dire et l'instinct du fidèle chrétien est juste.

En cela comme en tout, la doctrine de l'Eglise est conforme à la saine raison.

* * *

Ce n'est pas un progrès pour l'humanité que d'appeler tous les hommes sous les armes; mieux vaudrait de beaucoup qu'il en fût toujours comme il en était dans les sociétés chrétiennes de l'ancien régime: qu'il y eut spécialisation des services, qu'une armée composée d'un nombre suffisant de soldats de métier assurât la défense de la patrie et le respect de ses droits, comme un corps de magistrats rend la justice, un corps de profession distribue l'enseignement, un clergé apporte aux âmes les secours dont elles ont besoin.

Pour le malheur de l'Europe et du monde, les guerres du XIXe siècle ayant mis aux prises les nations elles-mêmes, et plusieurs d'entre elles ayant été menacées jusque dans leur existence, le service militaire a cessé d'être métier de quelques-uns, pour devenir celui de tous; à la suite et à l'image de la Prusse, presque toutes les nations en sont venues à instituer le service militaire universel et obligatoire.

Eh bien, à parler franc, cela ne change-t-il pas quelque peu les termes du problème, même pour les ecclésiastiques? Surtout,—car il faut prendre les choses telles qu'elles sont,—dans un monde où la foi a diminué, où le sens surnaturel s'est éteint chez un grand nombre, où la passion de l'égalité s'est répandue, tout à la fois principe et conséquence de l'organisation démocratique des Etats ?

A maintenir le privilège ecclésiastique, ne risquerait-on pas de rendre le prêtre odieux? Ne serait-il pas montré au doigt dans les rues et jusque dans les moindres villages dont toute la population valide est sous les armes, où les femmes sont privées de leur mari et de leurs enfants et les savent chaque jour en péril de mort? Au contraire, à le voir courir les mêmes dangers que les autres, ne sent-on pas se resserrer les liens qui l'unissent à la population; et si, comme dans cette guerre, il donne l'exemple de l'endurance et du courage, ne provoque-t-il pas une admiration et une sympathie qui tournent au bien de l'Eglise? Après la guerre, les prêtres français ne marcheront-ils pas la tête plus haute ?

* * *

Ces considérations me paraissent suffisantes pour expliquer la législation *civile* qui *oblige* le prêtre à répondre aux exigences de la loi militaire et ne le distingue pas à ce point de vue du reste des citoyens. Mais elle ne justifie pas l'autorité qui affecte le prêtre au combat, alors qu'il y a, à l'armée, tant d'autres affectations utiles qui ne répugnent pas au caractère sacerdotal et qui, on me permettra de le noter, ne sont nullement exemptes de danger: nos prêtres brancardiers en savent quelque chose. C'est ce qu'avait compris la législation française de 1889; c'est ce qu'a méconnu la loi de 1905.

En fait, il y a aujourd'hui trois catégories de prêtres que la guerre a mobilisés et qui servent dans l'armée française: 1o. les aumôniers militaires, au nombre de plusieurs centaines qui accomplissent à l'armée le service propre au prêtre, conformément aux brefs pontificaux; 2o. les prêtres non combattants, mobilisés dans les services d'administration ou de santé, en vertu de la loi de 1889, et c'est de beaucoup le plus grand nombre dès 25,000 prêtres aujourd'hui mobilisés; enfin les prêtres combattants, c'est-à-dire, les jeunes prêtres appelés au service dans les dix dernières années et qui n'ont pas, pour une cause ou pour une autre, été versés dans les services dits auxiliaires.

De ces derniers, quelle est donc la situation au point de vue ecclésiastique ?

* * *

L'Eglise ne peut-elle jamais lever la loi qu'elle a faite et justement faite, qu'elle prétend maintenir et qu'elle maintient justement à l'état de principe et de règle générale, même dans les sociétés modernes, démocratiques et égalitaires ?

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que de tout temps l'Eglise, explicitement ou implicitement, a autorisé ses prêtres à combattre, dans des cas de suprême danger pour la chrétienté, pour la société, pour la nation. C'est saint Magloire, évêque de Dol, qui, les armes à la main, défend les îles normandes, contre les païens du Nord; ce sont les papes Jean VIII, Jean X, Saint Léon IX, Jules II; je ne parle pas de ceux qui ont organisé les croisades: Calixte III, Pie II, Saint Pie V. Ce sont les évêques français Gozlin, de Paris, Saint Ebbon, de Sens, Saint Emilien, de Nantes, Guérin, de Senlis, Philippe, de Beauvais, Richelieu, Sourdis; c'est le religieux Saint Jean Capistran; ce sont les cardinaux italiens ou espagnols: Scarampa, Caraffa, Albornoz, Ximenès, Ruffo, chefs d'armée, que poussèrent momentanément hors du sanctuaire la passion du bien public, celui de l'Eglise ou de l'Etat, et l'horreur des désordres suscités par l'infidèle, l'hérétique, le révolutionnaire; ce sont ces curés du douzième et du treizième siècles qui, conduisant les milices des communes, firent triompher l'autorité royale de la tyrannie sanguinaire de certains féodaux et, en assurant la victoire de Philippe-Auguste à Bouvines, renouvelèrent, dans une communion nationale, le pacte conclu à Reims entre la France et l'Eglise catholique.

* * *

Les circonstances présentes autorisent-elles de la part de l'Eglise des dérogations de ce genre au droit commun ?

Le Pape l'a pensé: considérant les inconvénients très graves qui résulteraient pour les prêtres français et pour l'Eglise d'une résistance à la loi; tenant peut-être aussi compte de l'extrême danger couru par la nation, il a suspendu, par un décret de la Sacrée pénitencerie de mars 1912, les effets de *l'irrégularité* que les clercs pourraient contracter en combattant, les *autorisant par là même* à célébrer la sainte messe et à user de leurs pouvoirs sacerdotaux; depuis que la guerre a commencé, Benoît XV n'a cessé de témoigner de sa tendre sollicitude à l'égard des prêtres combattants et a, par diverses mesures, mis leur conscience à l'abri de toute inquiétude.

Que les catholiques de tous pays épargnent donc à nos braves prêtres-soldats la douleur de se sentir incompris et blâmés par leurs frères! Que leur cœur généreux accorde, sans se troubler, un juste tribut d'admiration aux actions héroïques qui ont ramené à notre clergé tant d'esprits égarés!

Mgr Alfred BAUDRILLARD.
Recteur de l'Institut Catholique de Paris, Directeur du Comité Catholique de Propagande Française à l'Etranger.

La traite des Blancs en Belgique

Il n'est que trop exact que l'autorité allemande procède en Belgique, dans toute la zone des étapes, à de véritables rafles d'hommes qui reproduisent en les aggravant encore les crimes commis il y a quelques mois, sous prétexte de travaux agricoles, dans les départements français envahis. Il a quelque temps, un arrêté signé par le quartier-maître général Von Sauberzweig fut affiché dans les communes des Flandres et du Hainaut. Cet arrêté stipule que toutes les personnes valides et qui recourent, elles ou leurs familles, à l'assistance d'autrui, peuvent être contraintes de force au travail, même en dehors de leur domicile. L'arrêté ajoute que le refus de se soumettre à cette obligation sera puni d'un emprisonnement de trois ans au maximum et d'une amende de 10.000 marks.

Pour comprendre tout ce qu'il y a d'abominable dans une telle contrainte, il importe de se rappeler que, par suite du départ de tant de Belges que le devoir militaire retient depuis plus de deux ans loin de leurs foyers et par suite de chômage presque complet de l'industrie, un tiers de la population est assisté par les comités de ravitaillements. Ceux-ci, grâce au concours du Gouvernement belge et des Alliés et à l'intervention des Etats-Unis et de l'Espagne, assument une charge énorme qui, logiquement, incombe au pouvoir occupant.

Aussitôt cet avis placardé, les malheureux visés par l'arrêté furent convoqués par masses, à Courtrai, à Gand, à Bruges, à Termonde, à Alost, ailleurs encore, dans des casernes, ou des usines vides. Ceux qui ne se rendirent pas volontairement à la convocation furent appréhendés à leur logis et conduits de force au rendez-vous. Pour la seule ville de Gand, ils étaient au nombre d'environ 3,000, comprenant non seulement des ouvriers, chômeurs ou non, mais quantité d'employés et de petits patrons. On les examina, on les tâta comme on eût fait dans un marché d'esclaves. Les moins robustes furent écartés. Quant aux autres, on exigea d'eux qu'ils signassent un imprimé en langue allemande, par lequel ils s'engageaient à travailler sous les ordres de l'autorité allemande.

Les moyens de pression habituelle furent employés: incarcération, menaces, privation de liberté et de nourriture, brutalités variées. Ils refusèrent. Malgré leur refus, ils furent enlevés et déportés pour des destinations inconnues. Chacun d'eux fut autorisé à se munir d'un petit trousseau et d'une écuelle. L'avis qui les en informait ajoute: On peut se munir d'argent. Des trains entiers ont ainsi traversé la Belgique dans la direction de l'est. Et l'on entendit, le long des voies ferrées, ces braves gens qu'on arrachait ainsi, sous la contrainte des baïonnettes allemandes, à leurs foyers, à leur famille et à leur pays, chanter en chœur et sans se lasser, la Brabançonne et le Vlaamsche Leeuvo "Le lion de Flandre" dont les premiers vers sont bien caractéristiques: Ils ne l'auront pas notre fier lion de Flandre. Un billet griffonné au crayon et signé par un de ces ouvriers a été jeté par lui au passage du train dans un village du Brabant, et dans sa simplicité et sa concision ce "chiffon de papier" est d'une beauté morale qui domine tout l'orgueil de la kultur allemande, "travailler pour les allemands, jamais! Vive Albert, Roi des Belges!"

J. B.

Les étrangers en Saskatchewan

D'après le recensement de 1911, il y avait à cette époque en Saskatchewan 162,610 personnes de naissance étrangère. Sur ce nombre, 69.628 étaient nées aux Etats-Unis et 91,104 en Europe. Cette dernière catégorie comprenait : 35,482 Austro-Hongrois, 8,300 Allemands, 13,834 Norvégiens et Suédois, 23,084 Russes, 2,940 Français, 1,798 Roumains, 537 Finlandais, 1,271 Belges, 1,337 Islandais et 982 Danois.

La Semaine Parlementaire

A REGINA

(De notre correspondant spécial)

Régina, 13 février

A la Législature, eh bien! ma foi, ça peut avoir été intéressant ou non, suivant le point de vue où l'on se place. Si l'on me demande ce qui s'y est passé au point de vue pratique pour la province, je trouve plus que difficile de répondre; mais si l'on considère le point de vue purement politique, la chose est tout à fait différente.

Dans le courant de la semaine dernière, le Lieutenant-Gouverneur se rendit au palais législatif où il ratifia un acte faisant grâce au Révérend M. Leitch, député de Morse, de certaines *irrégularités commises par lui* et lui permettant ainsi de siéger de nouveau. Comme on le sait, M. Leitch avait, contrairement à l'Acte de l'Indépendance du Parlement, loué des chevaux lui appartenant pour faire du travail sur les routes construites par le Gouvernement. Après enquête au cours de laquelle il fut démontré que le député de Morse avait agi en pleine ignorance de l'Acte susmentionné et remboursement de sa part des sommes reçues, la Législature passa un acte graciant M. Leitch.

Les deux grandes questions à l'ordre du jour ont été les rapports déposés sur la table de la Chambre des Commissions Wetmore et Brown-Elwood. Un grand nombre de députés ont pris la parole à cette occasion et je doute fort, vu que nous ne faisons pas de politique, qu'il soit opportun de reproduire les discours prononcés par MM. Scott, Turgeon, Langley, Calder, Willoughby, etc. C'est un assemblage de mots et de phrases (à l'exception toutefois des discours de MM. Turgeon et Calder qui furent très sérieux) qui n'ont pour but que de jeter le blâme sur le parti adverse, tout en se conservant l'honneur et le mérite, si peu qu'il y en ait dans cette affaire.

M. Bradshaw, député de Prince-Albert a dû prendre pour lui la plus grande partie des critiques. Nous ne céderons pas à la tentation de reproduire les invectives et les épithètes qui lui ont été adressées, car nous sommes convaincus que la censure qui existe au *Patriote ne les laisserait pas passer. Ce ne fut pas toujours*, d'ailleurs d'un goût parfait...

Pour résumer d'un mot le rapport de la commission Wetmore, MM. les commissaires ont trouvé que certaines personnes avaient frustré la province d'une somme de $65,000. Peut être n'est-il pas hors de propos de mentionner que cette commission, dont les travaux ne sont pas encore terminés et qui doit continuer à faire des enquêtes dans le courant de l'été 1917, a déjà coûté à la province la jolie somme de $100,000! Je me demande s'il n'aurait pas été préférable de laisser la chose dormir, plutôt que de se lancer dans une aussi folle dépense.

A l'heure qu'il est, on procède au début sur le rapport de la commission Brown Elwood. Il est en tout semblable à celui qui a eu lieu sur le rapport de la commission Wetmore. La discussion revêt la même tournure et les arguments sont identiques.

Comme d'habitude, l'on a posé des questions et je me permets de mentionner que M. le député de Willow Bunch n'a pas abandonné son droit d'en faire. J'aimerais bien reproduire la série des questions qu'il a posées, mais il me faudrait pour cela toute une page du journal, et je suis convaincu qu'elle peut être employée à quelque chose de plus utile. Je dois dire cependant que si toutes les informations qu'il désire recevoir lui sont fournies, il aura eu le mérite de faire connaître au public de cette province combien il y a de poteaux de téléphone dans la Saskatchewan. Seulement, pour lui donner toute satisfaction, il va falloir que le Gouvernement établisse un département spécial. Ce qui va être fait très certainement, car au dire de M. Davidson, les électeurs demandent à grands cris ces importants renseignements.

M. Turgeon a présenté en deuxième lecture l'Acte des compensations pour les ouvriers tués ou blessés au travail. Cette question est très importante et M. Willoughby, le chef de l'opposition, nous a promis un débat assez mouvementé sur le sujet.

M. Martin a donné avis qu'il doit demander à la Législature d'expulser M. Cawthorpe, député de Biggar, de son enceinte. Comme on le sait, M. Cawthorpe a été trouvé coupable par la Commission Brown-Elwood, et comme, sur la demande du premier ministre il n'a pas voulu donner sa démission. M. Martin doit demander son expulsion de la Chambre. En agissant ainsi, M. Martin remplit une promesse de M. Scott, son prédécesseur, de punir tout député qui serait trouvé coupable par l'une ou l'autre des commissions.

M. Martin a aussi notifié la Législature de l'exclusion du député de Pinto Creek, M. Moore, du parti libéral. M. Moore aussi a été jugé coupable par la commission Brown-Elwood, et le premier ministre, sur le refus qui lui a été fait de sa démission, n'a pas cru pouvoir le garder plus longtemps dans les rangs de son parti.

J. A. Roy.

A OTTAWA

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 9 février

L'examen des crédits de guerre a provoqué, mercredi, à la Chambre, beaucoup de discussion. On a parlé des officiers qui ont eu la tâche de lever des bataillons, du rapport du docteur Bruce, des conditions d'hospitalisation où se trouvent les soldats canadiens, et le reste.

M. Roch Lanctot, député libéral-nationaliste de Laprairie-Napierville, a protesté contre ce qu'il appelle "l'extravagance et la politique ruineuse" du gouvernement. Il est illogique, a-t-il dit, d'envoyer 300,000 hommes combattre en France, quand l'Angleterre a assez d'hommes pour servir au front et que la Russie a une armée de 25 à 30 millions de soldats. Le Canada devrait garder ses hommes pour la fabrication des munitions et la culture du sol: il rendrait ainsi de véritables services à la cause des alliés.

M. Lanctot a déclaré que des 152,000 hommes enrôlés dans l'Ontario pour le service d'outre-mer, 110,000 étaient de naissance britannique (Bristish born). Cependant, a-t-il ajouté, on accuse Québec, qui n'a pas reçu d'immigrants britanniques, de ne pas faire son devoir.

M. W. M. German, député libéral de Welland, a trouvé matière à critique dans le fait que des officiers ont levé des bataillons, les ont accompagnés en Angleterre, et puis, se sont trouvés tout à coup à pied, par suite d'un réorganisation des cadres au front.

M. Kemp et sir Thomas White ont expliqué la chose.

Sir Sam Hughes s'est prononcé contre l'éparpillement des blessés canadiens dans les hôpitaux anglais. Il regrette qu'on ait confié nos hommes à des infirmières anglaises qui n'ont eu que cinq ou six semaines d'instruction dans la "St-John's Ambulance Association," tandis que les soldats anglais étaient soignés par des infirmières canadiennes d'instruction très développée et payées cher. Il prétend que la dispersion des blessés a nui à leur renvoi au front, une fois guéris.

Il s'est élevé contre certains hôpitaux anglais, transformés, dit-il, en agences matrimoniales.

Sir Sam Hughes a confirmé la rumeur disant qu'il était donné du rhum aux soldats dans les tranchées, avant de les envoyer à l'action.

Le projet de loi pour avancer $1,500,000 à la Commission du Hâvre de Québec a été adopté en troisième lecture.

Le gouvernement a informé le Sénat, que jusqu'au 1er décembre 1916, il avait été dépensé pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson, $17,557,000, dont $12,103,603 pour la construction du chemin de fer et $5,453,496 pour les ouvrages de tête de ligne. Il y avait ¾ de mille de chenal à draguer à Port-Nelson et quelques améliorations à faire sur une distance d'un mille et quart entre les emplacements des docks et le chenal en eau profonde. Le chenal que l'on creuse aurait une profondeur de 20 pieds à l'eau basse et une largeur de 500 pieds. A partir de Le Pas, il y a 413 milles nivelés et prêts à recevoir les rails, et il y a encore 11 milles de nivellement à faire. A partir de Le Pas, les rails ont été posés sur 332 milles. Lorsque le chemin sera terminé, on estime qu'il coûtera $16,000,000, les améliorations aux têtes de ligne, $10,000,000, et l'élévateur, $1,000,000. L'été dernier, à Port-Nelson, il y avait un maximum de 578 hommes sur le bordereau de paie. L'été dernier, deux steamers ont été employés, au coût de $31,355.

La grande poussée est terminée; le coup est donné et le parlement canadien a lu une troisième fois et accepté le bill présenté par Sir Robert Borden et Sir Thomas White autorisant un budget d'un demi-billion pour venir en aide à sa majesté britannique sur terre et sur mer. C'est le plus fort montant qui ait jamais été voté dans l'histoire du pays.

En réponse à une question de M. Rod. Lemieux, Sir Geo. Foster dit que le gouvernement approuvait de grand cœur une exposition de produits canadiens en France, mais il ne croit pas qu'à l'heure actuelle, on puisse considérer la proposition, à cause du manque de facilités de transport.

La Chambre s'ajourna alors au 19 avril et une heure après. Sir Charles Fitzpatrick au nom de l'autorité royale donnait son assentiment aux mesures adoptées depuis l'ouverture de la session. Revenus aux Communes, Sir Wilfrid et Sir Robert adressèrent quelques paroles avant la séparation, puis tous les députés souhaitèrent bon voyage au premier ministre et aux collègues qui l'accompagneront en Angleterre.

JEAN-LOUIS L.

La guerre au jour le jour

MERCREDI 7 FEVRIER

Les pirates à l'oeuvre.—Les rapports d'hier indiquent que les submersibles ont probablement disposé de 15 autres navires, 7 neutres et 8 belligérants, d'un déplacement total de 46,763 tonnes. On sait que 8 d'entre eux ont été coulés; on mande que l'un d'eux a été torpillé et l'on "croit" que les autres ont sombré.

Des vaisseaux dont la destruction est certaine, 6 sont de nationalité espagnole et un autre de nationalité suédoise. Des navires supposés coulés, 4 sont norvégiens l'un est anglais et un autre russe.

Sur la Somme—Les Anglais ont fait, hier, sans rencontrer d'opposition, une avance dans le voisinage de Grandcourt, occupant une section de tranchée d'environ 1,000 verges.

Le Danemark restera neutre.—On déclare dans les cercles bien informés que le gouvernement danois a décidé qu'il ne peut suivre l'exemple des Etats-Unis et rompre les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Une note sera envoyée à Washington, expliquant la situation du Danemark et attirant l'attention sur ce fait que des conférences entre les représentants des trois pays scandinaves au sujet de leurs intérêts intrnationaux se continuent à Stockholm.

La Norvège aussi.—La Norvège ne suivra pas l'avis donné par M. Wilson et ne rompra pas toute relation avec l'Allemagne, dit l'"Aften Post." Ce journal affirme que les neutres de l'Europe doivent déterminer leur politique envers l'Allemagne, "suivant leurs propres intérêts et non suivant la politique américaine".

JEUDI 8 FEVRIER

Le Sénat approuve—Par 78 voix contre 5, le Sénat a approuvé hier la décision que M. Wilson a prise de rompre des relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Malgré cette majorité écrasante, plusieurs divergences d'opinion se sont manifestées, et le débat a été long et mouvementé.

Grandecourt est évacué.—Par suite de la continuelle poussée exercée par les Anglais sur les deux rives de l'Ancre, l'ennemi a dû évacuer le village de Grandecourt, qui est à présent entièrement entre les mains des Tommies, ainsi qu'un ouvrage de défense adjacent.

Ce village est situé à un mille et demi au nord-est de Courcelette. Grandecourt et Miraumont sont les deux positions qui protègent Bapaume à l'ouest. Le Transloy, la porte méridionale de Bapaume, est aussi sérieusement menacé. Ce dernier village est situé au nord de Les bœufs, à une distance de quelques milles à l'est de Grandecourt.

Les Canadiens se distinguent encore.—Un communiqué canadien rapporte que les troupes canadiennes ont effectué avec succès deux autres incursions. Soigneusement préparées et brillamment exécutées, ces opérations ont eu pour résultat la capture de vingt-trois Allemands et de deux mitrailleuses. Rien n'a cloché. Un détachement composé de Manitobains et d'Albertains a opéré le premier coup de main, de nuit, et un détachement de soldats du Québec le second coup de main, de jour.

Chaque groupe a rempli parfaitement sa mission. On croit que les Teutons ont subi des pertes quatre fois plus considérables que celles des Canadiens, qui sont très légères, si l'on tient compte du succès remporté.

Depuis neuf jours, les Canadiens ont à leur crédit sept incursions consécutives qui ont abouti.

La campagne sous-marine.—Le vapeur à passagers anglais *California*, un des plus beaux navires de la flotte de la ligne Anchor, a été coulé au large des côtes d'Irlande, avec probablement une perte de vie.

Le vapeur transportait 31 passagers et un équipage de 184 hommes, dont aucun n'est américain.

Les neutres restent neutres.—Avec le refus de la Suède et de la Hollande, tous les pays neutres d'Europe ont formellement décliné d'accepter l'invitation du président Wilson de suivre l'attitude des Etats-Unis en rompant leurs relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Par contre, plusieurs nations d'Amérique ont endossé l'attitude des Etats-Unis, comme la Bolivie, l'Uruguay et le gouvernement de Panama. D'autres, comme le Brésil, le Chili ont fait connaître leurs protestations contre la campagne nouvelle des sous-marins et l'établissement d'une zone de guerre, mais ils n'ont pas encore répondu à l'invite américaine.

Chez les Américains.—Les autorités américaines feront construire incessamment une chaîne de fortifications autour de la ville, afin de parer à toute attaque possible du côté de la mer.

Si l'Allemagne parvient à entraîner les Etats-Unis dans la guerre le premier coup porté par elle aux Etats-Unis le sera par le Mexique, disent certains journaux qui signalent la présence de nombreux officiers teutons dans l'armée de Villa.

SAMEDI 10 FEVRIER

Leur campagne sous-marine.—Depuis neuf jours que la campagne sous-marine allemande est en vigueur, 700 navires sont entrés dans les ports anglais et 410 en sont sortis sains et saufs. Ce qui prouve que l'ennemi a encore beaucoup à faire s'il veut réduire la Grande-Bretagne par la famine.

LUNDI 12 FEVRIER

Gérard a quitté Berlin.—L'ambassadeur Gérard a traversé aujourd'hui la frontière suisse. Les derniers moments qu'il a passés à Berlin n'ont pas été précisément très agréables, on lui avait refusé toute communication avec l'extérieur. Après deux ou trois jours passés à Berne, il se dirigera sur Paris.

Un Américain à bord.—Le bateau anglais Mantola a été torpillé sans avertissement. Le médecin du bord était un Américain; il a été sauvé.

Des canons!—Les armateurs américains demandent à grands cris du gouvernement des canons pour armer leurs navires.

MOUVEMENT DE L'A. C. F. C.

Pour le Fonds de Propagande française

Opinions de quelques journaux sur la conférence de S. G. Mgr Mathieu

L'appel lancé par le Comité Exécutif de l'A. C. F. C. en faveur de la constitution d'un Fonds de Propagande française vient à peine d'atteindre le public de la province, et déjà nous sommes à même de constater qu'il est en train de recevoir partout un accueil très favorable. Nous comptons publier dès la semaine prochaine la première liste de souscriptions. Pour aujourd'hui, nous donnerons quelques appréciations de journaux sur la conférence de S. G. Mgr Mathieu, l'*Education dans la Province de Québec*. On y verra qu'en publiant le texte anglais de ce travail, l'A. C. F. C. va répondre au vœu exprimé par nos confrères les plus autorisés.

Le *Manitoba*, en reproduisant dans ses colonnes l'étude de Mgr l'archevêque de Régina, la faisait précéder des réflexions suivantes:

"Le *Patriote de l'Ouest* du 16 novembre nous arrive avec le texte d'une conférence prononcée il y a quelques jours devant le *Canadian Club* de Régina, par Sa Grandeur Mgr Mathieu, sur l'*éducation dans la province de Québec*.

Superbe conférence! Fortifiante conférence! Nous l'avons lue avec telle satisfaction et une telle fierté que nous voulons en communiquer la plus grande partie à nos lecteurs. Ça leur fera du bien, à eux aussi, et ils en retireront cette pensée réconfortante que la province de Québec, notre vieille et chère province de Québec, n'a rien à envier aux autres provinces canadiennes sous le rapport de l'éducation.

"Nous espérons que ce discours de l'éminent archevêque de Régina sera mis en brochure et distribué par milliers dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba. Tous les esprits impartiaux chez la population anglaise retireraient de cette lecture un bien considérable; les yeux s'ouvriraient, et les préjugés tomberaient. Trop souvent, hélas! certains journaux anglais *bourrent* leurs lecteurs de faussetés lamentables sur le régime scolaire de la province de Québec. Réfutons ces journaux par la brochure. Faisons-nous connaître. Faisons connaître nos institutions, et nous arriverons tôt ou tard, et plus tôt que tard, à gagner, dans une mesure légitime, la sympathie et l'appui de la plus grande partie de nos concitoyens d'origine anglaise.

"Pour le *Manitoba*, il n'a pas la prétention, en publiant la conférence de Mgr Mathieu, de pénétrer bien avant dans la population anglaise; mais il veut donner à ses propres lecteurs, des renseignements qui montrent qu'il ne faut pas croire à tout ce qu'on nous dit ici sur le *régime vieillot et démodé* de la province de Québec. Ayons conscience de notre exacte situation et de l'exacte valeur de nos institutions nationales françaises".

La *Liberté* écrit de son côté:

"Mgr l'archevêque de Régina a donné le 8 novembre dernier, au Canadian Club, une remarquable conférence sur l'éducation dans la Province de Québec. Il leur a dit, suavement sans doute, mais avec une suavité qui ne manque pas d'une franchise à laquelle ils sont peu accoutumés, des vérités qui porteront des fruits salutaires, si tant est que certaines gens peuvent encore comprendre ce que c'est que le "British Fair Play", et ce que ces mots veulent vraiment dire aux yeux des gens raisonnables.

"Nous avons reçu le texte de cette conférence, et nos lecteurs nous en voudraient de ne pas leur en donner une analyse un peu substantielle.

....

"Avant d'aller plus loin dans l'analyse de la belle et courageuse conférence de Mgr de Régina, *nous exprimons* l'espoir que le texte anglais de cette conférence sera mis à la disposition du public et nos sociétés ne peuvent faire de dépense plus utile que d'en acheter un certain nombre de copies et d'en faire présent à nos amis de langue anglaise. Pour récolter il ne faut pas craindre de faire quelque dépense pour acheter de bon grain de semence".

L'Action Catholique a consacré à l'*Education dans la Province de Québec* un premier-Québec qui débute ainsi:

"Nul mieux que Mgr l'Archevêque de Régina ne pouvait parler de ce grand et noble sujet aux citoyens anglais et français, protestants et catholiques, de sa ville épiscopale. Quarante ans d'un enseignement et d'un apostolat des plus féconds auprès de la jeunesse étudiante de Québec sont là pour donner à la parole de l'ancien recteur de l'Université Laval, qui fut notre maître aimé et vénéré, une autorité hors de pair et que pas un citoyen du Canada, protestant ou catholique, ne peut lui contester".

Le *Droit* a également publié un important article dont nous détachons les deux passages suivants:

"A une époque où toute la Confédération canadienne est ébranlée sur ses bases par les commotions provoquées par une législation scolaire arbitraire et vexatoire, la peinture fidèle d'une législation scolaire qui respecte tous les droits, assure aux minorités un maximum de liberté et de protection, était bien le sujet le plus digne d'un homme comme Mgr Mathieu et le plus approprié à un auditoire comme celui auquel l'éminent archevêque s'adressait.

....

"C'est pour que la majorité anglaise du Canada connaisse mieux la race française que Mgr Mathieu a pris ce sujet et qu'il l'a traité comme seul peut le traiter un homme qui a passé quarante années de sa vie dans l'enseignement, qui a étudié à fond le système scolaire de la province de Québec et qui, par ses suggestions, a contribué à le rendre aussi parfait".

Les souscriptions pour le *Fonds de Propagande française*, destiné à couvrir les frais de publication de la conférence de Mgr Mathieu sur l'*Education dans la Province de Québec*, sont reçues au bureau du Comité Exécutif de l'A. C. F. C., à Prince-Albert. Pour les envois d'argent, servez-vous du bulletin que vous trouverez dans cette page.

Pour restreindre l'immigration aux Etats-Unis

Par 60 voix à 19, le Sénat américain a adopté le bill sur l'immigration avec la clause relative au degré d'instruction de l'étranger, lui donnant force de loi malgré le veto du président. Le Congrès a ainsi mis fin à la lutte qu'on avait engagée dès 1897 pour restreindre l'immigration par la clause en question. Le président Cleveland a alors opposé son veto. M. Taft l'a fait plus tard, et M. Wilson a pris cette attitude deux fois. La première fois que le président actuel a refusé sa signature, le Sénat a réadopté la mesure, mais elle n'a pas recueilli les deux tiers des suffrages à la Chambre des représentants, ce qui est nécessaire pour annuler le veto du président. La loi entre en vigueur le premier mai.

CHRONIQUE DE REGINA

Un auteur a dit que l'homme qui ne saurait trouver de l'intéressant et même de l'attrayant dans la nature manquerait certainement la plus grande jouissance que le Créateur a placée à la disposition de son indigne créature. Mais si la nature est attrayante, que dire du chef-d'œuvre de la création: l'homme lui-même?

Il est vrai que dans nos villes, l'homme perd son naturel tant qu'il le peut, mais dans la foule, le naturel revient au galop. Dans notre bonne ville de Régina, où les peuples de cinquante races se coudoient, s'entrechoquent et parfois vont jusqu'aux arguments frappants, comme il est intéressant de passer et d'observer! Ce *matin à la* porte d'une église, il y avait une file de voitures, cochers perchés sur leurs sièges fouets entourés de rubans, chevaux panachés; M. le Riche mariait sa fille. Dans chaque voiture, à travers les vitres on apercevait des visages gais, mais *plutôt* sérieux. C'est qu'on ne marie pas sa fille tous les jours et il faut en faire une démonstration publique de sa position sociale, de sa *fortune ou de sa prétendue* fortune, de son importance. Chevaux, voitures et jusqu'au ministre, *tout* annonce un grand mariage où, espérons-le, l'amour saura faire *oublier* parfois la richesse et la position sociale. Nous continuâmes notre route vers le centre de la ville en souhaitant du fond du cœur bonheur et prospérité au jeune homme si distingué et à sa gentille compagne qui nous avaient rappelé *un moment les beaux jours de* notre jeunesse. Il faisait froid, mais cela n'est pas un obstacle à la réjouissance, car voici un tramway électrique *portant un grand placard*: "tramway spécial". C'est, pensions-nous, un groupe de visiteurs qui désirent tout voir. Le tramway allait majestueusement et lentement, tels les chars de triomphe d'autrefois. La curiosité l'emportant, nous décidâmes de les suivre quand, à notre surprise, le tramway s'arrêta devant une autre église, et, toute joyeuse, la foule, qui l'encombrait, débarqua. C'était un autre *mariage, et, tout comme ceux que* nous avions croisés quelques minutes auparavant, ceux-ci s'étaient dit qu'on ne se marie pas tous les jours, et il *fallait une démonstration, une fête.* Les voitures sont d'un prix inabordable: alors, prenons les voitures du peuple, louons un tramway, un "p'tit char"; *chacun paie son écot, et vive* la joie!

Nous avons regardé, et encore une fois, nous nous sommes cru plus jeune, *même plus jeune que tout à l'heure,* et nos vœux de longue et heureuse vie ont suivi encore ce jeune couple qui se marie plein de confiance dans sa *santé, son amour et la protection du* bon Dieu dont il est venu demander la bénédiction. Il ne faisait plus froid, le soleil nous paraissait plus chaud que d'ordinaire: la neige de nos rues et les négligences criminelles du thermomètre, tout était disparu à la vue de ces deux scènes de bonheur: *nous étions* au printemps, au printemps de la vie...

Ce n'est que rendu dans le cœur de la ville, dans le brouhaha des affaires, *que la réalité nous a ressaisi, qu'il a* fallu songer aux affaires, revenir à la vie parfois trop cruelle, trop terre à terre...

* * *

De passage en ville, nous remarquons le Docteur Ouellette de Moose Jaw, et M. l'abbé J. A. Therriault, curé de Montmartre.

Notre concitoyen, M. J. Grenier est allé se débarrasser à l'hôpital de son ennuyante visiteuse Mme la Grippe.

M. l'abbé Benoit est revenu de Milestones lundi avec la forte recommandation à ses amis de ne pas voyager au moins pour quelque temps. Il a dû passer deux nuits pour faire le voyage aller et retour à Milestones qui, soit dit en passant, est à 30 milles de Régina à vol d'oiseau. A quand le transport aérien??...

S. G. Mgr Mathieu, qui était depuis quelques semaines à Québec, est rentré samedi matin dans sa ville archiépiscopale. Il s'est rendu immédiatement à Lebret où il a pu assister aux derniers instants du vénérable Père Hugonard.

GRAVELBOURG, Sask.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis notre élection partielle dans le district et déjà les journaux agitent la *question d'une élection générale* provinciale. Plusieurs aspirants de langue française à la candidature sont sur les rangs. Il serait bien à souhaiter que nous fussions *représentés* par plusieurs des nôtres au parlement. Soyons unis, soutenons notre cause. *Accordons* nos suffrages à celui, sans distinction de parti, qui saura défendre les droits de la langue française au moment opportun. Que nos *orateurs*, dans les assemblées politiques, nous donnent le plaisir de nous faire entendre le doux parler français, surtout quand les quatre cinquièmes de l'auditoire sont de langue française. Soyons français d'abord!...

—M. *Philibert* L'Heureux vient d'épouser Mlle Dorilla Goyette. Nos vœux bien sincères aux nouveaux époux.

LAC PELLETIER, Sask.

Le 4 courant avait lieu chez M. Aristide Laverdière une *jolie partie* de Whist qui dura de huit à onze heures. Ensuite les prix furent distribués. Les gagnants furent: prix des dames, Mlle Valentine Laverdière; prix de consolation Mme Hector Brasseau. Prix des messieurs: M. Ferdinand Lacroix: *prix de consolation*, M. Philias Benoît. Le tout s'est terminé par un réveillon servi à la bonne manière ancienne canadienne-française. Les invités se sont retirés avec un agréable souvenir de cette belle petite soirée.

"L'Action Française"

Le sommaire de la nouelle Revue

L'*Action Française* vient de paraître sur 32 pages avec couverture. Le sommaire de la première livraison porte un article de M. Edouard Montpetit: Vers la supériorité; Un appel au public, de M. Joseph Gauvreau, secrétaire de la Ligue des Droits du français; Une maison historique, avec photographie, par M. Omer Héroux; Parlons mieux, par M. Léon Lorrain; Sur les chemins de fer, par M. Jean Bourgainville: A travers la vie courante, de M. Pierre Homier; Notre Almanach; Questions et réponses: La Fontaine et le français, par M. Montarville de La Bruère; une *tribune* des lecteurs; une petite revue de la presse; des notes et une partie documentaire où l'on retrouvra le discours français de Mgr Sinnott lors de son intronisation, et l'original d'un important article du *Casket* sur le rôle catholique des Canadiens-français.

On annonce pour le prochain numéro, une importante étude de M. l'abbé Groulx, sur l'action intellectuelle.

L'abonnement à l'*Action Française* est de $1.00 par année; le numéro se vend 10 sous. Un numéro spécimen est envoyé sur demande.

Toutes les communications relatives à la revue doivent être adressées à la Ligue des Droits du français, 98 Immeuble Dandurand, Montréal.

Un métier difficile

Si un journal contient trop de politique, personne n'en veut; s'il en contient trop peu, personne n'en veut. Si les caractères sont trop petits, on ne peut pas lire; s'ils sont trop gros, on dit qu'il n'y a rien à lire. S'il publie des dépêches, on dit que ce sont des mensonges; s'il n'en publie pas, on dit qu'il n'est pas sérieux et qu'on les supprime par raison politique. S'il donne quelque "bon mot", on dit qu'il est fait par des têtes sans cervelle; s'il n'en donne pas, on dit qu'il est fait par des pince-sans-rire. S'il publie quelque relation originale, on le blâme de ne pas donner quelque chose de plus sérieux; s'il en donne, on trouve qu'il ne sait pas distraire et qu'il donne ce qu'on a déjà vu dans d'autres journaux. S'il rend compte impartialement d'une réunion, on dit qu'il eût mieux fait de se taire; s'il ne le fait pas, on dit qu'il tronque les textes. S'il donne la biographie d'un homme public, on le taxe de partialité; s'il n'en donne pas, on dit qu'il ne s'occupe de rien. S'il donne un article qui peut intéresser les femmes, les hommes sont mécontents, et "vice versa".

Si le directeur du journal va à l'église, on dit tout bonnement que c'est un clérical; s'il n'y va pas, on trouve que c'est un homme sans foi ni conscience. S'il reste au bureau pour diriger son journal, on dit qu'il a peur de se montrer; s'il sort trop souvent et va dans un café, on dit qu'il ferait mieux de diriger son journal. S'il ne paye pas ses fournisseurs régulièrement, on dit qu'on ne peut pas avoir confiance en lui, et si, au contraire, il paye régulièrement, il y a des gens qui trouvent qu'il a volé son argent.

Et dire qu'après cela il se trouve encore des gens pour rédiger un journal!...

Fonds de Propagande française de l'A. C. F. C.

Monsieur J.-P. Daoust,
Trésorier-Général de l'A. C. F. C.
Prince Albert, Sask.

Veuillez trouver ci-inclus la somme de ....

comme ma souscription au Fonds de Propagande française de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

Nom ....

Adresse ....

Prière d'écrire lisiblement le nom et l'adresse

FEUILLETON DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

Le Meunier Tagrena

(Légende Bretonne)

Par "Un SAUVAGE"

XVII.—LE MOULIN MARCHE

De retour à son moulin, Tagrena s'empressa de larguer de nouveau ses voiles, et de mettre le mécanisme au cran de départ. Mais, tout d'abord, pas plus qu'auparavant, rien ne bougea dans la machine. Et comme l'atmosphère semblait plus lourde et plus immobile que jamais, il n'y avait guère apparence que ça se mette à bouger; et le meunier commença à avoir de sérieux doutes sur l'efficacité de son marché.

—Est-ce que ce particulier-ci se moquerait de moi, tout comme l'autre? fit-il déconcerté.

L'autre, dans l'esprit de Tagrena, c'était Dieu.

Mais, sur ces entrefaites, la cloche de l'église de Mohon se fit entendre annonçant l'élévation de la grand'messe. Et alors, au milieu de l'atmosphère embrasée, passa, venant on ne sait d'où un imperceptible souffle, qui fit gonfler les voiles du moulin, et lentement, les ailes se mirent à tourner. Et cependant, sur toute la surface de la lande, les tiges de bruyères et d'ajoncs restaient parfaitement immobiles, et là bas, du côté de Penfra, les quelques feuilles desséchées, qui pendaient à la cime des châtaigniers n'étaient même pas agitées du plus petit tremblement.

En faisant ces constatations, d'une manière plus ou moins réfléchie, Tagrena sentit son bonnet se soulever sous la poussée de ses cheveux qui se dressaient sur sa tête, et, s'il avait eu un miroir, il aurait pu constater que son visage était devenu de la même couleur que son bonnet et sa blouse, si bien, qu'il resta là un bon moment, tout ahuri, à regarder son moulin tourner, sans même penser à jeter du blé dans la trémie.

La clochette du moulin qui se mit à sonner désespérément, annonçant que les meules tournaient à vide, finit par le rappeler à la réalité des choses.

—Eh bien, quoi? fit-il, qu'ai-je à rester là stupide à regarder mon moulin tourner? Mon particulier tient sa parole, voilà tout. Ne m'a-t-il pas promis de faire marcher mon moulin? Il s'agit de ne pas le laisser travailler en vain.

Ce disant, il versa dans la trémie le contenu d'un sac de grain. Immédiatement la clochette d'alarme cessa son discordant carillon, et l'on n'entendit plus, dans l'intérieur du moulin, que l'agréable bruit des meules écrasant les grains de blé. Ce bruit familier qu'il n'avait pas entendu depuis si longtemps, charma les oreilles de Tagrena, comme une agréable musique, et lui fit complètement oublier ses *terreurs de tout* à l'heure. Et, à mesure que le blé transformé en farine tombait dans son blutoir, il se prit à considérer les sommes fabuleuses qu'il allait retirer de toute cette farine, lorsqu'il la mettrait sur les marchés de Ploërmel et de Josselin, où, depuis de longs mois la farine était devenue un article *complètement inconnu. Car il va sans dire qu'il avait commencé par* moudre le blé qui lui appartenait. Il se représenta aussi l'agréable *surprise* de Maîtresse Jehanne, lorsque le soir, il allait lui rapporter *un quart* de belle et bonne farine, avec laquelle elle ferait de vrai et bon pain de ménage, dont lui, Tagrena, *pourrait* se *régaler* avec ses *enfants*. Rien que de penser à ce luxe lui faisait venir l'eau à la bouche, et sa langue en claquait de plaisir: il y avait si longtemps qu'il n'avait mangé de vrai pain.

Pendant qu'il se livrait à ces agréables méditations, les sacs de blé se succédaient dans la trémie; et il s'aperçut bientôt qu'il avait fini de moudre tout ce qu'il y avait de blé lui appartenant personnellement dans l'intérieur du moulin. Il se décida alors à commencer à moudre le blé de ses clients qui attendait là depuis le commencement de la sécheresse.

—Prenons, dit-il, de bonnes et copieuses moutures. Il y a si longtemps que ce grain est rendu ici, que les propriétaires doivent avoir oublié le contenu exact de leurs sacs. Et puis, par ce temps de distte, ils seront toujours heureux de recevoir de la farine en si minime quantité que ce soit.

S'étant formé la conscience par ce lumineux raisonnement, il se mit à prendre des moutures de plus en plus abondantes. Il commença par le quart, passa vite au tiers, et les mauvaises langues prétendent qu'il vida plus qu'à moitié certains sacs, avant de jeter le reste du contenu dans la trémie. Sans vouloir affirmer qu'il poussa le dévergondage jusqu'à s'adjuger des moutures aussi exagérées, nous sommes obligés de reconnaître qu'à mesure que le nombre des sacs à moudre diminuait, le tas de blé provenant des droits de mouture de Tagrena grossissait dans des proportions tout autres que celles indiquées par le tableau établissant l'échelle des droits et redevance des Meuniers, dont une copie était affichée dans l'intérieur du moulin.

Au milieu de ces agréables occupations, le temps passa vite. Et ce fut seulement en voyant les gens passer sur la lande au retour de la fête, que Tagrena se rendit compte que le soir approchait.

Cependant l'excitation était grande, à la vue du moulin de Tagrena, dont les ailes tournaient, bien que l'air ne fût pas agité du plus léger souffle. Les gens qui revenaient de Mohon s'arrêtaient en bas de la lande, sur le chemin de la Ville-Mulot et du Bois-Hervé; ceux qui revenaient de Taupont, en route pour s'en retourner à Henlée ou à Kerbras s'arrêtaient sur le haut de Beau-Soleil, et, dans les deux groupes, les commentaires allaient bon train. Mais, malgré le grand désir que tous avaient d'obtenir le mot de l'énigme, personne n'osait aller le demander à Tagrena. Car les paysans sentaient bien qu'il y avait du diabolique dans cette affaire, et s'approcher du moulin ensorcelé, les effrayait un peu.

Le meunier du moulin voisin, qui passait pour un bon chrétien malgré ses excès sur le droit de mouture, avait pieusement assisté aux offices dans l'église de Taupont, et était, lui aussi, en train de regagner son logis au village de Kerbras. En arrivant en haut de Beau-Soleil, il constata, comme tout le monde, que le moulin de Tagrena marchait. Il en fut fort surpris, mais, sans plus approfondir la chose, il s'écria:

—Si le sien marche, le mien marchera bien aussi!

Et, sans s'arrêter à jaser, avec les gens, sans prendre le temps de se rendre chez lui pour échanger les habits de fête et prendre ses habits de travail, il se précipita vers son moulin. En y arrivant, il se hâta de mettre la machine en état de fonctionner, et sortit larguer ses voiles.

Tagrena qui le considérait de sa fenêtre, fut suffoqué de tant d'audace.

—Non! se dit-il: mais il ne manquerait plus que cela! Voilà ce cagot qui va maintenant profiter du marché que j'ai fait!

Et il se prit à regretter amèrement de n'avoir point stipulé dans son contrat que le meunier de Taupont ne pourrait point profiter du vent du Diable. *Ses regrets furent, d'ailleurs*, de courte durée. Car, il constata bien vite que les voiles de son voisin, au lieu de se gonfler et de se tendre, pendaient lamentablement le long de leurs supports, absolument *comme faisaient* les siennes, au matin de ce même jour. Cette vue le combla d'aise, et, à la pensée de la forte déception que devait éprouver son rival, il se frotta les mains de contentement.

Tagrena avait bien certaines appréhensions, au sujet des demandes que sa femme, pensait-il, n'allait pas manquer de lui faire. Comment allait-il lui expliquer le mystère du moulin, marchant, alors que de toute évidence, il n'y avait pas le moindre souffle de vent pour le faire marcher. Il ne savait trop quel mensonge inventer. Mais, il était bien décidé à ne pas lui dire la vérité, ça donnerait lieu à des scènes trop pénibles, qu'il voulait s'éviter. Il prit donc la résolution de faire le bourru, et à la première question, d'intimer péremptoirement à la femme de se mêler de sa cuisine.

Il n'eut d'ailleurs pas à se mettre en frais d'imagination pour inventer des mensonges. Car sa femme ne lui posa aucune question; elle eut l'air de trouver aussi naturel de voir le moulin marcher par ce grand calme, que si le vent avait soufflé en tempête.

Tagrena trouva bien un peu étrange cette extraordinaire discrétion de sa femme, et pour tout dire, son amour propre en fut un peu froissé: il trouva que maîtresse Jehanne se désintéressait vraiment un peu trop de ses affaires. Mais, comme dans le moment, cette indifférence l'arrangeait beaucoup mieux qu'une trop grande indiscrétion, il eut le bon esprit de ne pas laisser voir sa mauvaise humeur, et mangea de bon appétit les crêpes que sa femme lui servit de la meilleure grâce du monde.

Le lendemain et les jours suivants, il fut très occupé; il lui fallut réorganiser le service de son moulin; engager des pochonniers, et répondre aux demandes de farine qui lui arrivèrent de toutes parts aussitôt que l'on sut que son moulin marchait.

Les gens trouvaient bien un peu extraordinaire qu'il pût moudre, alors que tous les autres moulins étaient arrêtés, et, à ce sujet, il s'en contait de toutes les couleurs, dans les chaumières des paysans, et même sous les lambris dorés des châteaux environnants. Mais, comme à toutes les questions qui lui furent posées, Tagrena répondit avec une discrétion fort peu engageante, les gens prirent le parti de ne plus l'interroger. Chacun resta donc maître de faire les suppositions qu'il voulait, en se regardant comme bien heureux, quand, au poids de l'or, il pouvait se procurer une petite quantité de cette farine, fabriquée d'une façon aussi extraordinaire.

Maîtresse Jehanne, elle aussi, fut bien occupée, dans les jours qui suivirent: son personnel redevint subitement plus nombreux qu'il n'avait jamais été, et il lui fallut réorganiser tout son train de maison, qui, ainsi que nous l'avons dit, était tombé à rien. Elle n'eut donc guère le temps de s'occuper de la façon dont le moulin marchait; ni de poser à Tagrena des questions indiscrètes, qui n'auraient pas manqué de l'embarrasser beaucoup.

(*A Suivre*)

Prenez tout en bonne part

Oui, tout; les paroles qu'on vous adresse, les procédés dont on use envers vous, les démarches ou les actes dont vous êtes l'objet.

Notre nature nous porte au contraire à juger de travers notre prochain.

Un petit air plus sombre que de coutume, un mot qui nous pique, moins encore, suffit à nous faire croire "qu'on nous en veut".

Ou bien, c'est une parole qu'on nous rapporte imprudemment, et qui est mal interprétée.

De tous ces riens on fait des montagnes, et voilà la paix troublée, la bonne amitié perdue!

Allons donc! fermons les yeux sur ces niaiseries et nous nous épargnerons bien des misères.

Marie, source des grâces.

Chaque jour, le secours d'en haut nous est nécessaire pour pratiquer la vertu, réprimer nos mauvaises inclinations, accomplir nos différents devoirs. Nous avons en outre des grâces à demander pour nous-même et pour tous les nôtres. Eh bien, Marie a les mains pleines de grâces, et elle n'attend que le moment où nous recourrons à elle pour les répandre sur nous avec abondance. Si un homme mourant de soif se tenait près d'une source limpide et ne voulait pas même avancer la main pour y puiser, nous dirions, n'est-il pas vrai, qu'il est un insensé et ne mérite pas qu'on le plaigne. Voilà la situation des fidèles: ils ont un immense besoin des grâces du bon Dieu et peuvent les obtenir avec une facilité merveilleuse par l'entremise de la sainte Vierge; ils seraient donc impardonnables de négliger un si précieux secours. Oui, ô divine Mère, nous voulons nous réfugier auprès de vous dans toutes nos peines et nos tentations: daignez nous venir charitablement en aide!

Petites recettes pour être heureux et faire des heureux

XIV

Il est un mot qu'on ne saurait assez redire à tout chrétien que Dieu a destiné à vivre, à converser, à travailler dans la société de ses frères: *Soyez indulgent*. Oui, soyez indulgent, c'est indispensable: il le faut pour les autres, il le faut pour vous-même. Oubliez les petites peines qu'on a pu vous causer; ne conservez aucun ressentiment des paroles inconsidérées ou défavorables qu'on a dites sur votre étourderie dont vous êtes la victime; prêtez toujours de bonnes intentions à ceux qui vous ont fait quelque tort par des actes ou des discours imprudents; enfin, souriez à tout, montrez un visage aimable en toute occasion; ayez un fond inépuisable de bonté, de patience, de condescendance, de douceur. Ainsi, vous serez en paix avec tous vos frères, votre amour pour eux ne souffrira pas d'altération et leur amour pour vous grandira de jour en jour. Mais surtout, vous pratiquerez excellemment la charité chrétienne, qui est impossible sans ce support et cette indulgence de tous les instants.

Sachons voir les choses comme elles sont: la morale, la bonne, la vraie morale, a besoin de l'absolu; elle ne trouve son point d'appui qu'en Dieu. La conscience est comme le cœur, il lui faut un "au delà"; et la vie devient chose frivole, si elle n'implique des relations éternelles. SCHÉRER.

Sou par Sou

Le marchand désire surtout les commandes importantes, mais il ne néglige pas les petits profits. Beaucoup de fortunes se sont faites sou par sou.

Par rapport au ciel, nous sommes des marchands, "nous faisons le négoce". Ne laissons donc passer aucune occasion de grossir notre petit trésor.

C'est un service à rendre au prochain: un peu de patience à avoir dans une rencontre désagréable; un peu de courage en présence d'un devoir difficile à remplir.

C'est une humiliation à supporter chrétiennement, une injustice sur laquelle il faut fermer les yeux, une perte à subir sans murmurer, un mal de tête à souffrir sans se plaindre, etc.

Autant de liards et de sous pour le ciel. Heureux qui ne néglige pas les petits profits!

"LE CROISE"

Organe officiel du Comité permanent de la Langue française; Echo du Ralliement catholique et français en Amérique

SOMMAIRE DE FEVRIER 1917

Conseil du Pape.—Pour l'entente.—Le français en Cour Suprême.—Un sénateur acadien.—Souhaits au *Croisé*, par l'*Echo de St-François*, organe des RR. PP. *Capucins du Canada*.—Religion et patriotisme: Sir Adolphe.-B. Routhier.—*Officiel du Comité P. L. F.*: Une direction; Les "Prières pour la race"; Pour les revendications acadiennes.—Patriotisme religieux: Mgr Ignace Bourget, 2e évêque de Montréal.—*Au service des intérêts français*: Ralliement catholique et français, par *Senex*, de la *Croix*, Montréal; Justice aux minorités: Sir Lomer Gouin (discours de Toronto); Nos morts; "Pour notre foi et nos foyers".—Un peuple qui ne meurt pas: S. G. Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface (discours à Québec).—*La Presse catholique*: Officiel de la L. P. C.—La Croix et la Charrue: Mgr L.-A. Paquet.—Tableau d'honneur des Lauréates et Lauréats du Parler français en 1916: Liste des couronnés; *l'Avis de nos correspondants* relativement aux "Prix de Parler français" et au travail général du "Comité P. L. F."—*L'Action française en Amérique*: Province de Québec; Chez nos gens de l'extérieur: en Ontario, au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta, en Acadie, dans la Nouvelle-Angleterre.—La Foi et la nationalité canadienne-française: Extrait d'une Lettre pastorale de S. G. Mgr Bernard, évêque de St-Hyacinthe.—*Bibliographie*: l'Almanach du Sacré-Cœur; *Poèmes épars* de Joseph Lenoir-Rolland, dans la "Bibliothèque laurentienne:" compilations commentaires de M. Casimir Hébert.—"L'homme véritable: P. Janet.

Prix de l'abonnement au *Croisé*, 50 sous par an: adresse postale: No. 126, Casier, Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Montréal. Librairie Granger et librairie Notre-Dame, Québec, Librairie Garneau.

Abbé SAUSSEY. *Aux Ecolières*, causeries éducatives, in-12, de XXI-324 pages: 3 francs.

Excellent livre, dédié aux écolières de France, à qui il prêche l'idéal vrai, le courage méthodique et la prudence avertie. Nul doute qu'un tel livre ne contribue puissamment par ses Conseils pratiques à faire du bien aux jeunes générations et par là à préparer l'avenir.

Abbé E. TRUPIN. *Pour la France*. Discours. In-12. Prix: 2 francs. Parmi toutes les approbations qui ont récompensé l'auteur, qu'on nous permette de citer, sans plus, celle du cardinal Sevin, désormais consacrée par la mort: c'est le plus bel éloge et le plus vrai qu'on puisse faire de ce livre.

"Je souhaite une large diffusion aux pages que vous venez de m'adresser.

"Elles sont nourries de pensées les plus nobles; elles sont rédigées dans une langue noble, forte, précise; la lumière et la piété les pénètrent.

"Elles seront utiles à toutes les âmes; car toutes ont besoin qu'on fasse en elles l'éducation de la foi et du patriotisme, et vous y excellez.

"Affectueusement vôtre en Notre-Seigneur.

" † Hector-Irénée, cardinal SEVIN,
"*Archevêque de Lyon*."

Le mérite et la souffrance, voilà la vérité lumineuse, l'évidence devant laquelle pâlissent et s'effacent tous les fantômes de la logique abstraite; c'est l'éternel, l'indéracinable argument en faveur de la vie future. CARO.

Pour les Cultivateurs

Le dressage des jeunes chevaux

Combien peu de personnes savent dresser un cheval? Pourtant il n'y a rien de plus facile si l'on a la patience nécessaire et si l'on commence l'éducation dès la première année du poulain. C'est clair que si l'on attend que le jeune animal ait atteint l'âge de 3 ans, comme cela arrive si souvent, le dressage sera infiniment plus difficile, et dans certains cas presqu'impossible.

En premier lieu, on apprend au poulain à ne pas avoir peur des personnes et à se laisser conduire docilement par le licol. Cette leçon doit être donnée dès les premiers jours de l'existence.

On lui met un licol et on lui apprend à se laisser conduire; un homme tire sans secousse sur la longe du licol et un autre pousse légèrement le poulain. Cette manœuvre doit être faite en silence, celui qui tient la longe devant plutôt exercer une force passive qu'une traction active jusqu'à ce que le jeune animal soit fatigué de tirer en arrière et qu'il commence à céder. C'est alors le temps pour celui qui tient la longe de tirer un peu afin d'entraîner le poulain en avant. Cette opération étant répétée tous les jours, en silence, bientôt le jeune poulain se laissera conduire docilement partout. Quelques caresses après chaque leçon, le rendront encore plus confiant.

La deuxième chose à enseigner au poulain c'est de se laisser toucher et lever les jambes. Le silence est de rigueur encore ici. L'instructeur le fait tenir par le licol, et il lui frictionne légèrement les jambes antérieures, puis les postérieures, sans essayer de les lui lever. Quand il ne fait plus aucun cas des frictions, il lui fait lever un membre antérieur et le laisse retomber aussitôt.

Le jour suivant il fait lever le même membre et le tient quelques secondes plus longtemps, en augmentant chaque jour la durée du lever, jusqu'à ce qu'il arrive à le tenir assez longtemps pour examiner le sabot avec attention. Alors l'opération est répétée pour chaque autre membre en prenant les mêmes soins. Puis l'instructeur lui enseigne à ne pas craindre les coups portés sur le sabot.

C'est aussi durant cette première année qu'on doit apprendre au poulain à ne pas avoir peur des objets qui lui touchent la croupe et les membres postérieurs. On lui passe légèrement d'abord un gros linge sur ces parties et cela jusqu'à ce qu'il ait compris qu'il n'y a rien à craindre et qu'il n'en fasse aucun cas; puis on emploie un linge plus gros et plus long, puis un petit bâton ou un manche de fouet, enfin tout autre objet.

Il est sage de les habituer au mors durant la première année afin de leur faire un peu la bouche. Il suffit de leur mettre une bride à mors un peu gros avec lequel il jouera pendant un quart d'heure ou vingt minutes d'abord, puis plus longtemps ensuite. La bouche se durcira insensiblement et quand le temps viendra d'exercer un peu de pression sur le mors le poulain sera moins surpris.

C'est quand l'animal est jeune qu'il faut faire son éducation; c'est pourquoi on doit lui enseigner le plus tôt possible à ne pas craindre le claquement du fouet, la vue d'un parapluie, d'un objet blanc, un bruit quelconque, les chiens, etc.

On se promène tous les jours dans l'écurie en faisant claquer très fort un fouet. Les premières fois le poulain bondit en avant, monte dans sa crèche, renâcle et manifeste de toute manière sa grande frayeur. On n'en fait aucun cas et l'on continue à faire claquer le fouet sans parler, du tout à l'animal qui s'en inquiète de moins en moins et finit par n'y plus faire attention. Les jours de pluie l'instructeur entre à l'écurie avec un parapluie ouvert et il l'agite sans s'occuper de la peur du jeune animal et toujours sans lui parler; après s'être promené quelque temps avec le parapluie ouvert il le dépose aussi près de l'animal, qui l'examine et se convainc vite qu'il n'y a pas de danger. Si cette manœuvre est répétée de temps en temps au dehors comme à l'écurie le poulain n'aura bientôt plus aucune peur de cet objet.

Il est utile d'étendre un drap de lit sur une corde un jour qu'il vente beaucoup afin que le drap fasse beaucoup de bruit. Le poulain est amené dehors et conduit petit à petits vers le drap. D'abord il en aura très peur, graduellement il s'y habituera et enfin il n'en fera aucun cas. C'est ainsi qu'on l'accoutume au bruit du fusil, du tambour, de la ferraille, de la trompette, etc.

Dans le cours de la deuxième année, le poulain doit être dressé au harnais. Il faut prendre bien garde à ce que le collier soit assez grand pour ne pas frotter sur aucune partie de la tête en le mettant Afin que la jeune bête s'accoutume au frottement et au battement des diverses parties du harnais on la laisse durant une heure par jour avec le harnais à l'écurie. Puis on la fait sortir et on la fait marcher et trotter de façon à ce que les porte-faix, les sangles, et les avaloirs lui battent sur les jambes afin de l'accoutumer à ne pas être chatouilleuse.

Quand le poulain est bien dressé jusque-là, on peut lui montrer les guides. Ce dressage se fait sans voiture. L'animal étant attelé on passe les guides dans les porte-faix et l'instructeur tenant les rênes à au moins six pieds de l'animal, il le fait marcher et lui apprend à obéir à la guide en le faisant tourner tantôt à droite, tantôt à gauche. C'est le moment de lui apprendre à partir au coup de langue et à arrêter au mot ho! prononcé fermement. Le dresseur ne doit jamais perdre patience et éviter aussi tout ce qui pourrait le faire perdre au poulain. Il faut persister jusqu'à ce qu'il obéisse vivement au commandement de départ et surtout à celui d'arrêter. Voilà une des parties les plus importantes du dressage.

Quand j'ai un cheval nouveau c'est la première chose que je lui enseigne et je ne le laisse pas qu'il n'arrête immédiatement au mot ho! alors qu'il est lancé à une allure rapide et en descendant une côte. Que d'accidents on évite de cette façon. Tant que le poulain n'a pas apris tout ce qui précède il ne doit pas être attelé à la voiture. L'ayant appris, on le met sur une voiture très légère, un traineau d'abord, et il n'y a aucune difficulté à le lui faire traîner.

Il importe de l'accoutumer tout de suite à partir doucement, ce qui est très facile; il n'y a, dès le début du dressage, qu'à toujours le faire partir au pas.

Dressé au traineau, on l'attèle sur une voiture légère à deux roues ou à quatre roues, la première est préférable, car on évite mieux les accidents. Il va sans dire que la voiture sera le plus souvent allège.

Si le dressage de nos chevaux était fait de cette façon, nous n'aurions pas tant de chevaux peureux, rétifs et méchants, et le cultivateur obtiendrait invariablement 30 à 40 pour cent de plus pour ses élèves.

J. A. Couture.

A une réunion récente de l'exécutif des sociétés d'éleveurs de chevaux et de bovins de la Saskatchewan, il a été décidé de tenir des ventes de ces deux catégories d'animaux de race pure à Régina et à Saskatoon. La vente de Régina doit avoir lieu les 14 et 15 mars; celle de Saskatoon les 21 et 22 mars.

* * *

La quantité de labours d'automne effectués en Saskatchewan est bien inférieure à la quantité enregistrée en l'automne de 1915 et encore plus au chiffre de 1914. Voici les chiffres: 1914, 4,407,320 ... 1915, 1,721,497 acres; 1916 ... 246,077 acres.

Les adieux de la Grise

Ce soir-là, au souper, ce fut tout à coup une grande émotion. Le père, tout en coupant une mie de pain, avait dit, la voix un peu serrée:

"Vous savez, les enfants, on va vendre la Grise. A l'âge qu'elle a, il n'est pas sûr qu'elle hiverne. J'ai rencontré l'autre jour l'*acheteux* de guenilles; il m'a fait une belle offre. C'est le bon temps de s'en défaire".

Les enfants se regardèrent; aucun d'eux ne dit mot. Comme toujours ce fut la mère qui prit la défense du faible:

"Il passe pour avoir la main dure, l'*acheteux*, risqua-t-elle d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre ferme. Et s'il fallait qu'elle fût *maganée*, la pauvre vieille!... Je m'en vais dire comme on dit: ça ne porte pas de chance, d'ordinaire, vendre ses vieux chevaux... Quand ils ont tant travaillé, il ont bien mérité qu'on leur paye pension sur leurs vieux jours... A la fin du compte, voyez-vous, on est aussi regagnant de les laisser mourir de leur belle mort..."

Elle prononça ces petites phrases, lentement, avec un silence entre chacune, dans l'attente d'une parole de pitié. Le père ne répondit pas, ni les enfants. Chacun mangeait, les yeux au fond de son assiette, dans un silence tout à fait triste. On eût dit que quelque deuil allait fondre sur la maison.

C'est que, voyez-vous, elle avait une histoire, la Grise. Elle était née là, il y avait vingt-six ans, sur cette quatrième terre du rang du Bois-Vert de la paroisse de Saint-Michel. Elle y avait grandi, avait brouté dans tous les prés, labouré, hersé, fauché, râtelé, charrié dans toutes les pièces; elle avait été tour à tour le cheval pour *sortir*, le cheval pour travailler, la jument pour *rapporter*. Toujours sa vie s'était mêlée à celle de la ferme, à la vie de ses maîtres, à la vie des enfants. Autant vaut dire que la Grise était regardée comme de la maison.

L'aîné, un célibataire, ne se souvenait-il pas de l'avoir vue petit poulain? Que de fois, lui encore enfant, elle était venue manger du sel dans le creux de sa main! On l'attirait ainsi de l'autre côté de la barrière, à cause de sa mère qui était une vieille grimaceuse. Et là, bien en sûreté, on disait aux tout-petits: "Venez voir le petit poulain." (Dans ce temps-là, elle ne s'appelait pas encore la Grise.) —Et les tout-petits, hissés dans les bras du grand frère, pouvaient à loisir flatter le jeune animal, passer leurs mains sur la croupe et le museau au poil soyeux, sans autre risque que de se faire *licher* les doigts—c'est si *licheux* un petit poulain—; et l'aîné, lui, s'employait à coucher à droite la crinière naissante ou démêlait le toupet que les lutins, comme l'on sait, viennent natter pendant la nuit.

Le petit poulain eut bientôt fait de devenir la Grise. Alors, comme elle avait belle mine et grand air, l'aîné en fit son cheval de garçon. Aujourd'hui, hélas! elle est bien cassée, la pauvre vieille! La croupe s'est creusée, les sabots se sont écrasés, et, comme vous le voyez, elle est un peu assise sur ses pieds de derrière. Mais si vous l'aviez vue, vous autres, la Grise, dans son jeune temps, avec sa robe pommelée, bien sanglée dans son harnais du dimanche, le corps mince, les pattes fines, un œil qui parlait et cette tête vivante qui encensait presque toujours!...

Les enfants, la mère et le père pensaient à toutes ces choses sans doute pendant que ce soir-là ils achevaient en silence de prendre leur souper.

Le lendemain, *drès* le matin, on vit arriver sur quatre roues écrianchées, une boîte sale et branlante, comme en ont les *Gipsy*, traînée par un vieux cheval aussi efflanqué qu'un squelette. De la voiture descendit un petit vieux à figure d'Abraham, *attelé comme la chienne à Jacques*: c'était l'*acheteux* de guenilles. Le père alla chercher la Grise à l'écurie. L'*acheteux* lui tâta les côtes, lui regarda aux dents et ronchonna d'un ton qui nous blessa beaucoup: "C'est pas une pouliche". Le père se contenta de répondre: "C'est vieux, mais ça encore du cœur, allez".

Quant à nous, nos yeux ne se détachaient pas du cheval de l'*acheteux* si rosse et si maigre qu'on aurait pu lui compter les côtes de chez le voisin. A la pensée qu'on réservait peut-être le même sort à notre chère vieille Grise, nous nous sentions presque une envie de pleurer.

L'*acheteux* mit la main dans sa poche, en tira, mêlé à des bouts de corde et à des clous rouillés, un petit rouleau de billets de banque tout sales de poussière de tabac. Un à un, il jeta les billets dans la main du père, lentement, de l'air d'un homme qui a conscience de jeter de l'argent à l'eau. Le bigre! quand on y songe! il achetait la Grise pour trente piastres. Oui, mes amis, pour trente piastres. C'était pour rien. Puis, l'*acheteux* passa une corde au cou de la jument et l'attacha derrière sa voiture. A ce moment nous nous approchâmes de la Grise pour lui toucher une dernière fois: "Adieu la Grise"!—La Grise partit.

Au détour du jardin, comme elle prenait le chemin du roi, la pauvre bête parut se douter qu'elle s'en allait pour toujours. Elle se tourna vers la maison, vers ses anciens maîtres, vers l'écurie, vers la terre tant de fois labourée et poussa un hennissement plaintif. La mère rentra.

Nous autres, nous restions là à la regarder s'en aller. Souvent elle se tournait encore pour hennir. Elle passa chez les Landry, puis chez les Campeau, puis chez la Bouchard. Nous ne la voyions plus qu'un peu et de temps en temps, en temps, derrière la boîte de l'*acheteux*, dans les éclaircies des feuillages du chemin. Quand, à la quatrième terre, elle fut sur le point de disparaitre pour toujours au coude de la route et derrière le bois des Boileau, nous la vîmes tourner la tête encore une fois et le vent nous apporta un dernier hennissement long, plaintif, déchirant comme un adieu.

L'un des enfants, je ne sais plus lequel, se mit à pleurer. "Pauvre Grise"! dit l'aîné. "Pauvre vieille! dit le père, c'est de valeur encore, à cet âge-là!"

L'abbé L. Groulx.

Le sommeil

Il faut dormir de six à huit heures par jour. Rien n'est bon comme le sommeil régulier, et surtout comme le sommeil "d'une seule traite", mais rien n'est plus rare.

La position sur le dos est la moins favorable au bon sommeil: elle occasionne des cauchemars et des réveils soudains et agités.

Sauf dans les cas où l'on craint une fatigue organique déterminée, il est préférable de dormir sur le côté droit et légèrement courbé.

Les cardiaques devront dormir la tête haute tandis que les personnes nerveuses auront intérêt à dormir la tête basse.

Vous connaissez le procédé populaire que beaucoup de gens emploient avec succès pour faire venir le sommeil. Il consiste à compter, un, deux, un deux, etc., en suivant le tic-tac d'une pendule voisine, ou même les mouvements du cœur.

L'heure préférable pour le sommeil est, pour les adultes, de onze heures du soir à sept heures du matin. Les longues veilles altèrent. Couchez-vous immédiatement après le repas ou au moins deux heures après la digestion faite.

Evitez les sommeils de la journée, surtout ceux après le repas de midi. La sieste n'est pas entrée dans nos habitudes canadiennes et n'est pas favorable à notre organisme, ni à notre beauté. Elle occasionne des migraines, des défaillances de l'appétit et parfois même des vertiges.

Si vous dormez bien la nuit, vous n'aurez pas besoin d'un complément diurne de sommeil.

Prince-Albert et Environs

SOIREE DE L'A. C. F. C.

LUNDI 19 FEVRIER

La prochaine soirée mensuelle de l'A. C. F. C. aura lieu lundi prochain, dans la salle paroissiale, comme toujours. Elle promet d'être particulièrement intéressante et chacun s'en rendra compte aisément quand nous aurons dit que la pièce de résistance sera une conférence du R. P. Panhaleux, qui a choisi un sujet de palpitante actualité: "l'Esprit gaulois au front". Nul n'est mieux qualifié pour nous conduire par la pensée dans les tranchées en compagnie des héroiques poilus, ses compatriotes. Il fera rire et peut-être pleurer son auditoire. Ce sera certainement la conférence la plus intérssante de la saison.

A cette soirée de lundi, on exposera brièvement l'oeuvre de Propagande française.

On procédera également à l'élection du bureau de l'A. C. F. C. pour l'année courante.

Etant donnée l'importance de cette réunion, tous les Franco-Canadiens se feront un devoir et un plaisir d'y assister.

Il y aura naturellement, selon l'usage, un excellent programme musical. Tous sont cordialement invités. L'entrée est gratuite.

—De passage à Prince-Albert, le R. P. Grandin, provincial des Oblats, qui est parti mardi pour Lebret, assister aux funérailles du R. P. Hugonard: le R. P. Naessens, d'Edmonton, actuellement à Duck Lake: le R. P. Anthony Sylla, également à Duck Lake: M. l'abbé Vandamme, en route pour Marcelin.

—Le R. P. Bruck, directeur de l'Orphelinat Saint-Patrick, est parti mardi pour Rochester.

Coopération rurale

C'est avec le plus vif intérêt que nous suivons les efforts de l'Association coopérative rurale de Prince-Albert qui, bien que jeune encore, s'impose à l'attention et manifeste une belle vitalité. On connaît l'importante décision qu'elle vient de prendre de fonder un magasin coopératif où tous ses sociétaires pourront se procurer des marchandises à des conditions exceptionnelles de bon marché. Pour commencer, ce magasin sera plutôt un entrepôt où l'on trouvera les produits les plus essentiels sur la ferme: farine, sucre gruau, son, etc. Le secrétaire-trésorier, qui aura charge de cet entrepôt, s'occupera également de la vente de tous les produits de la ferme que lui confieront les sociétaires.

Cette idée d'achat et de vente en coopérative répond à un désir depuis longtemps exprimé dans la classe agricole de la région. Il convient de féliciter M. H. C. McQuarrie, président de l'Association coopérative rurale de Prince-Albert, à qui revient le mérite d'avoir mis le projet à exécution.

Nous constatons avec plaisir que nos Franco-Canadiens prennent une part active à ce mouvement et nous ne pouvons que les encourager à continuer, puisqu'ils doivent en retirer de réels avantages matériels.

Municipalité de Buckland

A sa dernière réunion, le conseil a passé les deux importantes résolutions qui suivent, pour être transmises à la Convention des Municipalités rurales:

"Que l'attention du Département de l'Intérieur soit appelé sur la nécessité de règlements plus stricts pour l'accomplissement des devoirs de l'homestead. Un grand nombre d'homesteads sont occupés pendant quelques années, aucune taxe n'est payée et très peu de travaux ou même pas du tout y sont faits. Dans la municipalité de Buckland, il y a de 50 à 100 homesteads qu'il faudrait s'occuper de quelque façon de rendre productifs".

"Etant donné que des occupants d'homesteads diffèrent leur demande de patente afin d'éviter la collection de leurs taxes d'après l'Acte des arrérages de taxes, que le Département de l'Intérieur soit requis de coopérer avec les municipalités pour faire obtenir leurs patentes à ceux qui y ont droit".

Le conseiller McLeod et le secrétaire-trésorier ont été nommés délégués à la Convention des municipalités rurales qui se tiendra à Saskatoon les 7, 8 et 9 mars.

Dans la division No. 6, les animaux devront être enfermés maintenant toute l'année et non plus seulement pendant les mois d'hiver.

M. T. Murray, avocat, parlant au nom de clients détenteurs d'hypothèques sur la subdivision de lots Turner, a proposé au conseil de taxer ces lots comme terres à culture. Les taxes accumulées actuellement sur ce quart de section qui a été divisé en lots dépassent de beaucoup sa valeur réelle.

ALBERTVILLE, Sask.

Un représentant du gouvernement est venu dernièrement dans le district étudier la question de l'établissement d'une crèmerie. Il est reconnu que la région est particulièrement adaptée à l'industrie laitière et quelques fermiers l'exploitent même sur une large échelle. La proposition est naturellement accueillie avec enthousiasme et chacun forme des voeux pour que le projet se réalise.

M. Gobeault, un fermier du nord d'Albertville, s'étant égaré dans les bois, a passé la nuit à la belle étoile et a eu les pieds et les mains gelés. Il lui faudra quelque temps pour se rétablir.

DOMREMY, Sask.

La semaine dernière, Herman Martin, employé chez M. Mitau, en allant chercher un voyage de paille, fut surpris de voir un gros loup administrant une raclée à la chienne de M. Mitau... Herman eut vite fait de dételer un de ses chevaux et de porter secours à la chienne... mais d'une singulière façon n'ayant aucune arme, pas même de bâton. En bon habitué des montagnes suisses, il s'élança de son cheval sur le loup et une lutte corps à corps s'engagea. A force coups de poings, Herman assomma le loup. Cependant il en conserva un petit souvenir, car dans la lutte il a reçu un coup de dent sous le menton.

Samedi le 2, vers dix heures du matin un incendie a détruit complètement la maison d'habitation de M. Jean Beaudais père. Avec l'aide de quelques voisins, une grande partie des meubles ont été sauvés. Les pertes sont évaluées à 800 piastres, couvertes en partie par une assurane.

DUCK LAKE, Sask.

L'A. C. F. C.

Le cercle local annonce, par la voie du comité, sa première réunion mensuelle pour dimanche prochain, 18, jour de la Fête de Charité" organisée au profit de l'église. Les directeurs ont bien voulu accepter le patronage de cette fête, qui sera à l'avantage des deux organisations.

LA FETE DE CHARITE.

Les organisateurs travaillent ferme aux derniers préparatifs. Déjà on peut annoncer sans indiscrétion qu'il y aura de jolis et utiles objets à tirer au sort ou à vendre, un goûter où l'on nous romet de bonnes et savoureuses tartes et un joli concert par les élèves du couvent et de l'école. Les portes seront ouvertes à 4 heures à l'issue des vêpres

UN BEAU GESTE.

Duck Lake ne veut pas tirer de l'arrière. Dimanche, les commissaires d'école réunis au presbytère décidèrent à l'unanimité de se faire représenter à la prochaine convention des commissaires d'école de la province. M. O. Dubé, président de la commission scolaire de Stobart a été choisi comme délégué et il sera là, au front, pour défendre nos droits si on s'avisait d'y toucher.

DECES.

La mort moissonne souvent chez nous de ce temps-ci. Jeudi M. Célestin Gervais, frère de notre estimé concitoyen M. G. Gervais s'éteignait doucement, munis des sacrements de l'Eglise à l'âge de 67 ans. Il était ici depuis quelques mois seulement, retiré chez son frère.

Samedi, M. Ladouceur mourait après quelques semaines de maladie, laissant une jeune femme et six enfants. Nos sincères condoléances à ces familles éprouvées.

MARCELIN, Sask.

Notre bazar des jours gras s'annonce comme un grand succès, à en juger par les préparatifs fiévreux dont on l'entoure.

Il débutera le lundi gras, à 7.30 hrs par une partie de riches paniers à la salle McDonald.

Le mardi, rafle, pèche et jeux du père Lajeunesse. Résultat du concours.

De nombreux visiteurs sont attendus des environs et jusque de Prince Albert. Ils seront tous les bienvenus.

BIG RIVER, Sask.

Et ceci se passait à Big River en l'an de grâce 1917... Une élection annuelle des commissaires de l'école devait avoir lieu, ainsi que l'annonçait plus ou moins clairement certains morceaux de papier affichés en plusieurs endroits de la ville.

Les Canadiens français de la place qui avaient toujours eu pour les représenter— dans le passé—un Canadien-français, décidèrent de proposer cette année encore un des leurs pour candidat, les anglais protestants s'arrangeraient pour leurs deux candidats. Le curé fut même chargé de notifier aux paroissiens la décision prise par l'A. C. F. C.

Mais figurez-vous que durant l'intervalle, un complot infernal fut découvert. Les "Frenchs" voulaient s'emparer de l'école, paraît-il, pour y enseigner le français et le catéchisme. M. Brunet le candidat des Canadiens-français, promettait partout s'il était élu, de faire apprendre le français et le catéchisme à tous les enfants protestants de l'école. Quant à l'assistance à la messe, on pensait bien que M. Brunet n'oserait pas demander à ce que les enfants protestants y assistent, mais... pouvait-on se fier à ce bonhomme?... Voilà donc le complot découvert. Il s'agissait de ne pas perdre de temps pour sonner l'alarme en ville; et l'on n'en perdit pas.

Deux jours avant les élections, on vit passer dans les rues de notre paisible village un certain citoyen qui avait reçu ordre d'un "gros bonnet" de s'en aller partout prévenir les endormis des terribles dangers qui les menaçaient s'ils ne se réveillaient et n'agissaient promptement.

Les Français se ruent au pouvoir. Aux armes citoyens! formez vos bataillons! Et, admirable exemple de discipline, comme ces vieux Romains des temps jadis conduits à la victoire par les oies ou les canards du capitole, les endormis se réveillèrent et comme un seul homme tous firent leur devoir. Conséquence: les "French" furent mis en déroute et il paraît qu'ils courent encore.

En voyant un pareil déploiement de forces l'on dit que notre paisible bédeau crut pour le coup que la "circonscription" venait d'être établie à Big River et l'on eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'il s'agissait d'une élection et non de la "circonscription."

L'on dit encore qu'en apprenant le résultat du vote, plusieurs gros légumes" s'embrassèrent, sous le coup d'une émotion facile à concevoir. La patrie était sauvée.....

A part cela, rien de bien nouveau à Big River. Nos pêcheurs font de bonnes affaires cette année.

Nous avons eu tout dernièrement le plaisir d'entendre M. l'abbé Vandamme nous parler de la Belgique et de la guerre. $9.75 ont été collectés au cours de la soirée qu'il nous a donnée. Outre ce montant près d'un millier de dollars a été recueilli dernièrement, soit pour le Fonds patriotique, soit pour le Fonds Belge. C'est preuve que Big River fait noblement sa part dans le domaine de la charité.

DEBDEN Sask.

Lundi dernier avait lieu une assemblée des commissaires du district scolaire de Bérubé.

On avait à s'assurer les services d'un secrétaire-trésorier pour l'année 1917. C'est M. Bujold qui a été choisi.

On s'est ensuite occupé de la question de la Convention des commissaires d'école qui doit se tenir à Régina les 27 et 28 courant. M. Cyrille Tremblay, le président, sera le délégué de l'école Bérubé.

Mort d'Edouard Drumont

Le célèbre polémiste Edouard Drumont, fondateur de la *Libre Parole,* vient de mourir à l'âge de 73 ans. Il y a quelques mois, il avait dû abandonner la direction de son journal.

Né à Paris en 1844, M. Drumont, d'abord employé à la préfecture de la Seine, entra ensuite dans le journalisme, et se fit tout à coup connaître par un livre qui eut un grand retentissement: la *France juive, essai d'histoire contemporaine,* paru en 1886. Ce pamphlet, dans lequel il attaquait les Juifs et des hommes politiques avec une extrême violence, donna lieu à d'ardentes polémiques et lui attira des duels. Drumont n'en continua pas moins sa campagne avec une ardeur croissante et fonda, en 1892, la "Libre Parole", qui devint l'organe de l'antisémitisme. Il fut élu député d'Alger en 1898, après de retentissantes campagnes.

LES MARCHES

Prince Albert

BLE—	
No. 1 nord	.155
No. 2 nord	.151
No. 3 nord	.145
No. 4 nord	.128
AVOINE	.35 à 42
ORGE	.50 à 75c.
FOIN la tonne	**10.00**
POMMES DE TERRE le minot	0.75
BEURRE, la livre	0.40
OEUFS, la douzaine	45c à 60c
BOEUF la livre	0.10½
PORC la livre	0.13½
MOUTON, la livre	0.18

Winnipeg

BLE—	
No. 1 nord	168¾
No. 2 nord	165⅜
No. 3 nord	160⅜
No. 4 nord	151⅞
AVOINE—	
No. 2 C. W.	.55
No. 3 C. W.	.52¾
No. 1 fourrage	.53¼
ORGE—	
No. 3	.95
No. 4	.90
Fourrage	.78
LIN—	
No. 1 N. W. C.	.253½
No. 2 W. C.	.251¼



Vente à l'encan du droit de coupe sur les terres de la Couronne

Le 25 avril prochain, l'agent forestier du Dominion vendra à l'encan en la cité de Prince-Albert, à 2 hrs P.M., le droit de couper, en vertu d'une licence, le bois se trouvant sur la réserve 2055. La dite réserve comprend les terres suivantes de la Saskatchewan. La mise à prix sera de $2.990.00.

La réserve forestière 2055 est située en la province de la Saskatchewan et comprend la ½ nord et le ¼ S. E. de de la section 32; la ½ nord de la section 33 et le ¼ N. O. de la section 35 du "township" 42, aussi la section 2 et la ½ section ouest de la section 1 du "township" 43, le tout dans le rang 11, à l'ouest du 2ème méridien, et elle a une superficie de 3.00 milles plus ou moins.

Aucune licence ne sera accordée avant que le prix d'acquisition et le loyer du terrain pour la 1ère année aient été payés.

Les conditions de paiement et le prix du loyer sont mentionnés dans les règlements forestiers dont un exemplaire peut être obtenu sur demande faite soit au soussigné, soit à l'agent forestier du Dominion de Prince Albert.

B. L. YORK,
Controleur

Département des fôrets et paturages.
Ministère de l'Intérieur
Ottawa, 26 janvier, 1917.

PETITES ANNONCES

TARIF—Un sou le mot par insertion. Quatre insertions pour le prix de trois Minimum, 20 sous. Les chiffres et les signes comptent pour un mot chacun

TERRE A VENDRE—480 acres, tout cultivable, pas de perte, un mille du village de Montmartre. 230 acres prêts à semer. Bon puits avec engin. Bonne écurie et maison. Presque tout clôturé. Bon marché pour comptant, ou termes faciles avec un peu de comptant. Pour plus d'informations, écrire au Rév. J. A. Therriault, Montmartre, Sask.

TERRES A VENDRE.—Dix quarts de section à vendre, à conditions faciles, à Wild Rose, Shellbrook, Wingard, et dans le district de Prince-Albert, de trois à neuf milles de la ville. S'adresser à D. LACERTE, 13ème rue Ouest, Prince-Albert.

ECURIE DE LOUAGE A LOUER OU A VENDRE—Une écurie pouvant contenir 60 chevaux, avec cour, grenier à foin, etc. S'adresser à D. LACERTE, 13ème rue Ouest, Prince-Albert.

CENT TONNES DE FOIN A VENDRE—Cent tonnes de foin (mil) à vendre à bonnes conditions. S'adresser à D. LACERTE, 13ème rue Ouest, Prince-Albert. Sask.

MEDECIN CANADIEN-FRANÇAIS—On demande un médecin canadien-français, catholique, pour un district du nord de la province. S'adresser pour renseignements au PATRIOTE DE L'OUEST.

POSITION DEMANDEE.—Une institutrice possédant certificat français pour Québec, et certificat de 3ème classe pour Saskatchewan. Pourra commencer vers le 14 mars. S'adresser de suite à M. A. M. 2242 rue McIntyre, Régina, Sask.

ON DEMANDE—Pour l'école de Arborfield, un instituteur porteur d'un certificat de deuxième ou de troisième classe. De préférence une personne parlant l'anglais et le français. Devra entrer en fonctions le 1er mars. 51-4-c.

Foin et patates demandés

L'on désire plusieurs chars de patates et 200 tonnes de foin, soit de prairie "Red Top" ou autre qualité; aussi avoine au char. Informez-nous de ce que vous avez à disposer.

Compagnie Canadienne de Colonisation, Ltée, 1863, rue Cornwall Régina, Sask.